

Plan Climat Air Energie Territorial

valence
ROMANS
AGGL 

Plan d'actions

Avril 2019

*Document modifié suite à l'avis de l'autorité
environnementale, à la consultation du public
et à l'avis du Préfet et du Président de Région*



Cit'ergie 
European Energy Award

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques



Axe opérationnel 1 : Intégrer les enjeux sanitaires et d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement

Service référent

Direction Habitat et Urbanisme

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Nicolas DAUJAN
nicolas.daujan@valenceromansagglo.fr
04.69.64.70.49

Julien VYE et Christelle ROBIN
en appui

Partenaires

SCoT du Grand Rovaltain, VRD, services de VRA, communes

Documents de référence

SCoT du Grand Rovaltain, PDU, PLH, PLU des communes, etc.

Contexte et objectifs

Le PCAET se trouve à l'interface de nombreux documents de planification : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux, le Plan de Déplacements Urbain, le Plan Local de l'Habitat (PLH), etc. La maîtrise de l'étalement urbain, source de déplacements inutiles, reste un défi majeur pour le territoire. L'évolution des documents d'urbanismes existants (notamment des PLU) constituent un levier essentiel pour atteindre les objectifs du plan climat.

Liste des sous actions

- Evaluer et mettre en cohérence les documents de planification
- Vulgariser la Charte Architecturale et Paysagère du Pays de Romans et l'étendre à l'ensemble du territoire
- Mise à jour de la Charte Agricole et Forestière au regard des impacts du changement climatique

Description des actions à mettre en œuvre

- Au niveau du SCOT Grand Rovaltain : Assurer au fil de l'eau une articulation pertinente et pérenne entre le PCAET de VRA, les futurs PCAET d'Arche Agglo et de Rhône Crussol. Permettre le partage des retours d'expérience et des bonnes pratiques. Impliquer autant que faire se peut le Conseil local de développement commun aux trois intercommunalités sur les enjeux de la transition énergétique et du climat à l'échelle du Grand Rovaltain.
- Développer la Charte Paysagère du Pays de Romans sur l'intégralité du territoire de VRA et intégrer les enjeux air climat énergie santé (notamment la palette végétale), travailler à sa vulgarisation
- Relecture de la Charte agricole et forestière au regard des enjeux et des orientations du PCAET/TEPOS

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement				20 000 €			
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Indicateur Cit'ergie 7 : Densité urbaine

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques



Axe opérationnel 1 : Intégrer les enjeux sanitaires et d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement

Service référent
Direction Habitat et Urbanisme

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Nicolas DAUJAN nicolas.daujan@valenceromansagglo.fr 04.69.64.70.49

Partenaires
Communes, Aménageurs et lotisseurs, CAUE/ADIL

Documents de référence
-

Contexte et objectifs

L'acculturation de tous les acteurs de l'urbanisme (élus, techniciens, urbanistes, architectes, ingénieurs, habitants, etc.) semble être l'élément déclencheur aux changements de pratique et à tout engagement en faveur des stratégies climatiques. Trois étapes sont ainsi nécessaires : la conscientisation, la formation et l'accompagnement. Le Plan climat constitue donc une opportunité de mettre en oeuvre une culture partagée des enjeux climatiques sur le territoire à travers la formation des acteurs concernés et le développement d'outils favorisant une meilleure connaissance et donc appropriation des enjeux du PCAET.

Liste des sous actions

- Sensibilisation et formation des MOA à la vulnérabilité de VRA au changement climatique
- Développer la formation et les outils des instructeurs de permis de construire et de demandes de travaux
- Réalisation de Portés à Connaissances Communales (PAC)
- Promotion, formation à l'usage du Vademecum et du PAC
- Etudier l'opportunité de réaliser un diagnostic de vulnérabilité
- Mise en place d'un groupe de travail sur la qualité des aménagements (y compris en lien avec la problématique énergie) avec les aménageurs et promoteurs du territoire

Description des actions à mettre en oeuvre

- Partager avec les équipes en charge du SCOT, du PLH, du PDU, des PLU et des autres outils de planification, les enseignements et les orientations du PCAET/TEPOS de VRA
- Partager avec le service Autorisation du Droit des Sols de VRA et l'architecte conseil les enseignements et les orientations du PCAET/TEPOS de VRA
- Informers chaque commune du territoire des aléas climatiques auxquelles elles seront exposées dans les années à venir afin d'intégrer ces données dans les rapports de présentation des PLU et la stratégie d'urbanisation
- Le Vademecum est un document interne à VRA qui permet d'accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur document de planification
- Action TEPCV : Information, diffusion (PAC) et formation de chaque commune (élus et techniciens) sur la vulnérabilité du territoire et ses enjeux
- Le diagnostic de vulnérabilité serait nécessaire pour appréhender plus finement les aléas climatiques sur le territoire et les impacts locaux du changement climatique (aujourd'hui, manque de données)
- L'accompagnement des aménageurs et des promoteurs est une étape indispensable au processus d'acculturation afin que chaque acteur de l'aménagement (depuis les phases amont jusqu'à la réalisation des projets) puisse appliquer les orientations du plan climat

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs
Nombre total d'acteurs formés à la démarche et aux outils de VRA

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 1 : Intégrer les enjeux sanitaires et d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement

**Service référent**

Direction Habitat et Urbanisme

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Nicolas DAUJAN
nicolas.daujan@valenceromansagglo.fr
04.69.64.70.49

Julien VYE et Christelle ROBIN en appui

Partenaires

DDT 26, ONF, Air Rhône-Alpes, VRD, SCOT, SAGE

Documents de référence

Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM), Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn)

Contexte et objectifs

La prise en compte des aléas climatiques futurs et ceux d'ores et déjà présents participe à la mise en œuvre d'une planification urbaine résiliente. Le territoire de VRA disposera ainsi des capacités suffisantes pour :

- anticiper les perturbations, brutales ou lentes, et minimiser leurs effets ;
- se reconstruire et fonctionner normalement alors même que les conditions seront perturbées ;
- évoluer vers un état en équilibre avec son climat actuel et futur.

Liste des sous actions

- a) Favoriser le développement de l'habitat en cohérence avec l'offre de transport en commun, les services de proximité et en tenant compte de la vulnérabilité des communes au changement climatique (fiches communales du VADEMECUM)
- b) Adapter le développement urbain aux capacités du territoire en terme de ressource en eau (SAGE)
- c) Mise en place d'un groupe de travail sur l'intégration de la nature en ville dans les documents d'urbanisme (Ilots de faicheurs, biodiversité, paysages, cadre de vie...)

Description des actions à mettre en œuvre

- a) Renforcer la place de l'adaptation au changement climatique dans les documents de planification et intégrer la gestion de la ressource en eau dans le projet de territoire
Intégrer i) les enjeux liés aux risques naturels (canicules, inondations, tempêtes, retrait-gonflement des argiles...), ii) la préservation des espaces naturels et agricoles (action CVB B28 relative à l'identification et préservation par la maîtrise foncière des espaces forestiers remarquables), iii) les enjeux de qualité sanitaire (maîtriser l'urbanisation des zones les plus exposées nuisances sonores et pollutions, iv) la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable
Définition d'une base de données SIG regroupant i) les secteurs prioritaires de développement, ii) les secteurs constructibles sous conditions, iii) les secteurs inconstructibles. Une carte a été intégrée au PLH ("secteurs d'intérêt du PLH")
- b) Réaliser une étude pour l'optimisation de la mobilisation de la ressource en eau : interconnexion ou autres... (VRA est partenaire du SAGE qui porte les scénarios de mobilisation de la ressource en eau avec une approche forte sur le changement climatique)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							Budget global du SAGE 2013-2019: 1M€ Ensuite plan d'actions avec financements fléchés
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

de documents d'urbanisme à forte portée environnementale

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques



Axe opérationnel 1 : Intégrer les enjeux sanitaires et d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement

Service référent
Direction Habitat et Urbanisme

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Nicolas DAUJAN nicolas.daujan@valenceromansagglo.fr 04.69.64.70.49

Partenaires
Communes

Documents de référence
-

Contexte et objectifs

Le PLU représente le document majeur dans la mise en place des enjeux air énergie climat à l'échelle locale. L'accompagnement des communes est donc un acte fort pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du Plan climat. Cela passe par la mise à disposition d'outils comme la grille de lecture des PLU. Celle-ci doit permettre aux élus et techniciens en charge de l'élaboration de leur document de planification de s'assurer que les bureaux d'étude intègrent bien les enjeux du Plan climat dans les différentes pièces constituant le PLU (rapport de présentation, PADD, règlement, zonage, OAP).

Liste des sous actions

- Intégration d'un volet Santé-Air-Energie-Climat dans le Vadémécum de VRA
- Rédiger une grille de lecture des PLU

Description des actions à mettre en œuvre

- Le volet PCAET du Vadémécum est un dispositif d'accompagnement (mission d'appui interne urbanisme VRA) pour renforcer la prise en compte de la santé, de l'énergie, du climat (yc nature en ville) et de la qualité de l'air des PLU municipaux au regard des travaux conduits au cours du Plan Climat.
 - Mise en place d'une grille de lecture (pour VRA en sa qualité de PPA) favorisant la lecture des PLU au regard des enseignements et des recommandations du Plan Climat de VRA. Cette grille peut être basée sur les livrables produits à l'occasion du Vademecum.
- Le service urbanisme a développé une grille PLU et énergie qui permet de lire les projets de PLU au regard des enjeux énergétiques. Elle s'articule autour de 4 grands objectifs. Elle n'est pas institutionnalisée aujourd'hui mais pourrait l'être (à travers la grille de lecture des PLU).

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs
Nombre de PLU prenant en compte le PCAET de VRA

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques



Axe opérationnel 1 : Intégrer les enjeux sanitaires et d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement

Service référent

Direction Habitat et Urbanisme

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Nicolas DAUJAN
nicolas.daujan@valenceromansagglo.fr
04.69.64.70.49

Nathalie VELLE SANCE
nathalie.velle-sance@valenceromansagglo.fr
04.69.64.70.49

Partenaires

Communes avec un service ADS propre, archis conseil

Documents de référence

-

Contexte et objectifs

Les instructeurs ADS et les architectes conseils sont des relais territoriaux stratégiques. Au contact direct des porteurs de projet (particulier, aménageur, promoteur, collectivité, ...), ils peuvent s'assurer de la bonne application des enjeux air énergie climat dans les projets architecturaux (PC) et urbanistiques (PA) et les conseiller sur les modifications à apporter pour que le projet réponde au mieux aux engagements de VRA à travers son Plan climat.

Liste des sous actions

- Organiser des Clubs ADS dédiés à la thématique air énergie climat en y associant les archis conseil
- Renforcer l'information et le conseil sur les enjeux du PCAET
- Maintenir les liens entre la plateforme de rénovation de l'habitat et les chefs de projet urbanisme (Direction Habitat et Urbanisme)
- Assurer un suivi statistique

Description des actions à mettre en œuvre

- Le Service Autorisation et Droits des Sols a été mis en place début 2015. VRA a en charge le service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les petites communes (38 des 56 communes. Budget annexe pour les collectivités qui adhèrent au service). Le personnel est réparti entre deux pôles (Nord et Sud). Le service dispose de deux architectes conseils. Il existe un Club d'instruction où viennent les instructeurs des communes et de l'Agglomération.
- L'objectif de cette action est d'apporter le plus en amont possible de l'information aux porteurs de projet avant leur dépôt de permis de construire et de demande de travaux. Cette information peut être transmise via le site internet de VRA et des communes, ainsi que via les instructeurs de permis (yc archi conseils)
- Les attestations de conformité (dépôt du PC ou à l'achèvement) pourraient servir à effectuer un suivi statistique des performances des constructions (suivi d'indicateurs de qualité environnementale, installations d'EnR, statistique par quartier ou type de bâtiment...)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

de documents d'urbanisme à forte portée environnementale

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques



Axe opérationnel 1 : Intégrer les enjeux sanitaires et d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement

Service référent

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Christelle ROBIN
christelle.robin@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Valérie MATHIEU
valerie.mathieu@mairie-valence.fr
04 75 79 22 17

Partenaires

Action mise en œuvre par les services de l'Etat, partenariat avec ATMO AURA

Documents de référence

Contexte et objectifs

Une étude récente montre que dans le périmètre de l'agglomération valentinoise, le respect par l'Etat français des normes de l'Union Européenne permettrait d'éviter chaque année un grand nombre de décès prématurés.

Données épidémiologiques qui justifient la mise en place sans attendre par l'Etat d'ouvrages autoroutiers favorisant la fixation d'une partie des particules fines émises par les véhicules (murs antipollution le long de l'A7 en zone urbaine) ainsi qu'une meilleure dispersion atmosphérique des masses d'air pollué présentant des taux de concentration en NOX, PM2,5 et PM10 largement supérieurs aux taux autorisés par l'Union européenne (dispositifs favorisant l'évitement partiel des habitations riveraines).

Liste des sous actions

- Maintien au droit de Valence et de Bourg les Valence de la limitation de vitesse sur l'A7 à 90 km/h ;
- Mise en place de dispositifs physiques le long de l'A7 (ouvrages antipollution) entre l'autoroute et les zones d'habitation et les espaces publics, de nature :
 - à absorber et fixer sur place une partie des particules fines émises par la circulation des véhicules avant leur dispersion en direction des habitations riveraines situées à quelques dizaines de mètres;
 - à optimiser la circulation de l'air pollué afin de limiter l'exposition des riverains aux masses d'air chargées de polluants avant qu'une dispersion atmosphérique ait permis un abaissement significatif des niveaux de concentration (NOX et PM 2,5 et 10).
- Evaluer les impacts sanitaires (qualité de l'air)

Description des actions à mettre en œuvre

En tenant comptes des autres dispositions du PCAET en faveur de la qualité de l'air (prime air bois, choix des matériaux, lutte contre l'ambrosie...), demander à l'Etat, concédant de l'autoroute A7, de prendre toutes les mesures utiles en vue de limiter l'exposition aux particules fines 2,5 et 10 et au NOX des populations urbaines résidant en bordure immédiate de l'A7 à hauteur de Valence et Bourg les Valence.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Nombre de personnes exposées à des concentrations de polluants (PM2.5, PM10, NOX) supérieures aux valeurs limites fixées par l'Union Européenne

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 2 : Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social



Service référent
Direction Habitat et Urbanisme

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Anne Frédérique COUCHAUD anne-fredérique.couchaud@valenceromansagglo.fr 06.64.52.71.14

Partenaires
ADIL26, ADEME, etc.

Documents de référence

Contexte et objectifs

Le secteur résidentiel représente 22 des émissions de gaz à effet de serre du territoire et 30 des consommations d'énergie finale. L'essentiel de cette consommation d'énergie est utilisée pour chauffer les logements. La rénovation thermique des bâtiments pourrait ainsi permettre d'économiser 650 GWh par an, soit une division par 3 des consommations en énergie finale. Le PCAET fixe un objectif de rénovation BBC de 1500 logements par an à l'horizon 2021. La levée des freins actuels et notamment la mise en place d'un mécanisme de tiers financement permettront d'atteindre un rythme de 2500 logements rénovés par an à l'horizon 2025. L'agglomération très impliquée dans ce domaine souhaite renforcer les dispositifs en place.

Liste des sous actions

- Pérenniser le service Renov'Habitat durable : Plateforme partenariale de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables
- Lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'une offre unique de financement pour lever les freins à la rénovation complète et performante en une fois
- Poursuivre la sensibilisation et l'information des citoyens à partir de la thermographie aérienne et d'autres actions de sensibilisation et de mobilisation des habitants
- Poursuivre l'animation du plan renov'copro

Description des actions à mettre en œuvre

- Pérenniser la plateforme de la rénovation afin de poursuivre l'accompagnement renforcé des porteurs de projet gage de qualité et de massification dans la durée (en attendant l'émergence d'une offre privée d'accompagnement tant en copropriété qu'en maison individuelle). L'accompagnement se fait en partenariat et en soutien avec les acteurs locaux, notamment l'Espace Information Energie porté actuellement par l'ADIL 26 et qui doit, à la demande de l'ADEME, être en lien direct avec la plateforme.
- Cette offre unique de financement bénéficierait à tout le territoire, et pourrait prendre la forme de prêts bonifiés aux personnes jugées non solvables qui peuvent être « résolabilisées » par les économies de chauffage, d'avances sur aides afin de pallier aux problèmes de trésorerie. A noté qu'il existe un exemple en la matière : offre unique de financement de la Région Grand Est sous la forme d'une SEM « Oktave ».
- Renforcer la communication de la collectivité sur les dispositifs d'accompagnement pour la rénovation thermique ambitieuse des maisons individuelles : Mise en place d'animations : Café de l'énergie, action dans les quartiers, visite de site, retour d'expérience...
- Le plan Renov'COPRO mis en place par l'Agglo et ses partenaires vise à accompagner les copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique. Objectifs : réduire les charges, les factures d'énergie et améliorer le confort thermique des habitants. Cette solution globale propose un service sur mesure adapté à chaque copropriété avec un objectif ambitieux : réduire la consommation énergétique après travaux d'au moins 40 %.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	450 000 €	450 000 €	450 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	
Investissement							

Calendrier	
Début	2018
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs
Gains énergétiques des logements rénovés Gains GES des logements rénovés

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 2 : Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social



Service référent
Direction Habitat et Urbanisme

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Anne Frédérique COUCHAUD anne-fredérique.couchaud@valenceromansagglo.fr 06.64.52.71.14

Partenaires
Ensemble des acteurs du bâtiment

Documents de référence

Contexte et objectifs

Le secteur résidentiel représente 22 des émissions de gaz à effet de serre du territoire et 30 des consommations d'énergie finale. L'essentiel de cette consommation d'énergie est utilisée pour chauffer les logements. La rénovation thermique des bâtiments pourrait permettre d'économiser 650 GWh par an, soit une division par 3 des consommations en énergie finale. Le PCAET fixe un objectif de rénovation BBC de 1500 logements par an à l'horizon 2021. La levée des freins actuels et notamment la mise en place d'un mécanisme de tiers financement permettront d'atteindre un rythme de 2500 logements rénovés par an à l'horizon 2025. L'agglomération très impliquée dans ce domaine souhaite renforcer les dispositifs en place.

Liste des sous actions

- Intégrer les architectes comme acteurs de la rénovation complète et performante des logements. Créer une offre de formation spécifique basée sur les Solutions Techniques de Rénovation et spécifique au périmètre de la maison individuelle
- Assurer le suivi des groupements d'entreprises du bâtiment ayant suivi un parcours de formation-action à la rénovation complète et performante
- Multiplier le nombre de groupements formés à la rénovation complète et performante de maisons individuelles en prenant en compte le risque radon
- Former les équipes de maîtrise d'oeuvre (Architecte et Bureau d'études) aux spécificités de la rénovation énergétique en copropriété
- Identifier les besoins de nouveaux métiers de l'accompagnement

Description des actions à mettre en œuvre

- Poursuivre le travail de référencement et de formation des architectes et maîtres d'œuvre pour intervenir dans le champ de la rénovation performante des copropriétés ou maisons individuelles.
Mettre en œuvre des formations et informations de façon à pouvoir intervenir de manière articulée avec les groupements DORÉMI (Dispositif Opérationnel pour la Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles) ou indépendamment à un niveau de performance suffisant. Répondre aux actions soutenues dans le cadre du Plan Rénov'Copro (audit global, etc.).
Exemple :
 - pour les propriétaires qui souhaitent bénéficier des compétences d'un architecte, disposant de compétences énergétiques (sur une base commune avec les groupements DORÉMI),
 - pour coordonner des groupements DORÉMI sur les chantiers complexes, afin que l'ensemble des acteurs tiennent un discours commun envers les porteurs de projets et que l'offre de rénovation performante puisse être la plus large possible : avec ou sans maîtrise d'œuvre selon le besoin du maître d'ouvrage et les caractéristiques du bâtiment à rénover.
 - pour réaliser des audits globaux en copropriété de qualité qui intègrent bien toutes les compétences demandées (architecturale, énergétique, ingénierie financière, etc.)
- Identifier comment formaliser les modalités de référencement des groupements DORÉMI et le valoriser
 - définir des indicateurs de suivi (technique, économique) ex ante (STR, devis, etc.) et ex post (test d'étanchéité à l'air, relevés de consommation, etc.)
 - définir les modalités de maintien, de recyclage et d'exclusion des groupements
 - définir les moyens financiers et mettre en œuvre les moyens matériels et humains nécessaires au suivi.
- Poursuivre la formation de groupements DORÉMI pour la rénovation complète performante à coûts maîtrisés : 40 groupements formés d'ici 2025
- Poursuivre et amplifier les formations en cours dans le cadre du Plan Rénov'Copro
- Mettre en place une dynamique pour faire émerger l'offre d'accompagnement

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	80 000 €						Co-financement OPCA à prévoir, compléments à évaluer
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs
Indicateur Cit'ergie n° 55 : Part moyenne d'entreprises du bâtiment qualifiées RGE sur le territoire Nombre de projets mis en œuvre par les acteurs formés par VRA

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 2 : Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social

**Service référent**

Direction Habitat et Urbanisme

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Anne Frédérique COUCHAUD
anne-fredérique.couchaud@valenceromansagglo.fr
06.64.52.71.14

Partenaires

Acteurs de l'habitats et du social : ADIL, CCAS, CD, etc.

Documents de référence**Contexte et objectifs**

A l'échelle du territoire de VRA, ce sont chaque année 508 millions d'euros qui sont dépensés pour les consommations d'énergie. Cet enjeu économique a des répercussions sociales. En effet, 1 personne sur 7 est en situation de vulnérabilité énergétique sur le territoire. En moyenne, 1000 euros d'investis de VRA permet de mobiliser 5500 euros de l'ANAH et donc d'aider au financement d'un montant de travaux de 11000 euros.

Liste des sous actions

- Partenariat avec énergéticiens (EDF, ENGIE, etc.)
- Observatoire VRA de la précarité énergétique
- Poursuivre le SLIME et partenariats locaux avec les CCAS et associations de lutte contre la pauvreté et mettre en place des actions incitatives voire coercitive pour la mise aux normes des logements locatifs les moins performants (DPE F et G)

Description des actions à mettre en œuvre

- En réflexion: création d'un partenariat avec énergéticiens et le département pour récupérer les coordonnées des personnes effectuant des demandes de tarifs sociaux (afin de leur proposer une visite des ambassadeurs éco-énergie) / en lien avec les CCAS
- Observatoire VRA de la précarité énergétique impliquant un groupe de travail des acteurs (habitat, énergéticiens, travailleurs sociaux, CCAS, CG, etc.)
- SLIME: l'organisation de la chaîne de détection, des visites à domicile systématiques, l'orientation des ménages vers des solutions durables / partenariats locaux avec les CCAS et associations de lutte contre la pauvreté, co-formation

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Nombre de foyers en situation de précarité énergétique sur le territoire de VRA

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 2 : Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social



Service référent
Direction Habitat et Urbanisme

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Anne Frédérique COUCHAUD anne-fredérique.couchaud@valenceromansagglo.fr 06.64.52.71.14

Partenaires
Ensemble des acteurs du bâtiment

Documents de référence

Contexte et objectifs

Le secteur résidentiel représente 22 des émissions de gaz à effet de serre du territoire et 30 des consommations d'énergie finale. L'essentiel de cette consommation d'énergie est utilisée pour chauffer les logements. La rénovation thermique des bâtiments pourrait permettre d'économiser 650 GWh par an, soit une division par 3 des consommations en énergie finale. Le PCAET fixe un objectif de rénovation BBC de 1500 logements par an à l'horizon 2021. La levée des freins actuels et notamment la mise en place d'un mécanisme de tiers financement permettront d'atteindre un rythme de 2500 logements rénovés par an à l'horizon 2025. L'agglomération très impliquée dans ce domaine souhaite renforcer les dispositifs en place.

Liste des sous actions

- Fond d'aide aux particuliers et aux copropriétés pour la rénovation performante des logements
- Fond d'aide aux particuliers pour le renouvellement des appareils individuels de chauffage au bois polluants
- Fond d'aide pour la construction neuve au-delà des obligations réglementaires (dont éco-matériaux)
- Poursuivre et amplifier le Plan Renov'Copro
- Poursuite et évaluation du Programme d'Intérêt Général (PIG) rénov'habitat et des futures Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Promouvoir les démarches d'habitat participatif

Description des actions à mettre en œuvre

- Evaluer et poursuivre le fond d'aide lancé dans le cadre de la convention TEPCV et porté par la plateforme de rénovation :
 - aide à la rénovation des maisons individuelles et copropriétés pour des projets de rénovation complets et performants énergétiquement (intégrant une énergie renouvelable) : 6000 € / maison, 4000 € / logement en copropriété + bonus complémentaires possibles (bâtiment patrimonial, énergie renouvelables, matériaux biosourcés)
 - aide les bailleurs sociaux (publics et privés) pour produire du logement social (environ 4000 EUR par logement) : dans le cadre du PLH, réflexion pour favoriser le renouvellement urbain et la performance environnementale.
 - Poursuivre le fond d'aide et évaluer les impacts sanitaires (qualité de l'air). Réfléchir au renouvellement des anciennes chaudières gaz.
 - Inciter à la construction de logements performants au delà des exigences réglementaires et intégrant les problématiques carbone, énergie grise, etc. S'assurer du respect de la réglementation thermique pour les projets neufs bénéficiant de soutien financier et inciter à la diversité des systèmes de chauffage. Par exemple, le PLH prévoit des exigences en termes de qualité de l'air intérieur et de niveau de consommation énergétique.
 - Plan Renov'Corpo : - Soutien à la réalisation d'audits globaux par une subvention jusqu'à 70 du coût de l'étude (avec plafond)
 - Soutien à la réalisation d'études de maîtrise d'oeuvre (phase conception) par une subvention jusqu'à 60 du coût de l'étude (avec plafond) si celle-ci intègre un scénario de rénovation complète sur le volet énergétique
 - Poursuite du PIG (copro très dégradées, co-financement ANAH, CD26, VRA) et mises en place d'une ou plusieurs OPAH ciblées. En lien étroit avec la plateforme de la rénovation qui a une mission d'information et d'accompagnement avant une orientation vers les opérateurs (SOLIHA Drôme et URBANIS)
 - Les espaces communs peuvent permettre de réduire les besoins de surface construite par habitant
- NB : Les budgets indiqués incluent les montants en fonctionnement et en investissement des actions suivantes prévues dans le cadre du PLH: 3 Promouvoir des formes d'habitat diversifiées, 4 Soutenir la production sociale / conditionnalité, 5 Inciter l'installation de ménages familiaux sur les pôles urbains, 6 Promouvoir les démarches d'habitat participatif, 7 Développer le parc social privé / PIG ANAH, 8 Améliorer le parc privé diffus, 9 Accompagner les copropriétés, 10 Aider Valence Romans habitat à l'amélioration de son patrimoine

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	518 000 €	518 000 €	503 000 €	533 000 €	256 000 €	256 000 €	
Investissement	3 035 000 €	2 811 000 €	2 231 000 €	2 781 000 €	2 881 000 €	2 301 000 €	

Calendrier	
Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs
Gains énergétiques total des opérations
Nombre de projets soutenus financièrement

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 3 : Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques

**Service référent**

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

François ALBERT
francois.albert@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Partenaires

SCoT du Grand Rovaltain

Documents de référence

Convention TEPCV
Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain

Contexte et objectifs

Le SCoT du Grand Rovaltain définit des enjeux forts de protection des milieux naturels et de développement de la trame verte et bleue. Or, cette dernière joue également un rôle important dans la prévention des flots de chaleur urbains. Par ailleurs, les évolutions climatiques à venir auront des répercussions importantes sur les sols et la biodiversité. Le PCAET appui donc le Syndicat Mixte du SCoT sur la mise en place d'un véritable observatoire de la biodiversité.

Liste des sous actions

- Observatoire de la biodiversité (TEPCV)
- Suivi pédologique de plusieurs types de sols caractérisés par leurs destination et de leurs comportements face aux changements climatiques (TEPCV)

Description des actions à mettre en œuvre

- Suivi d'espèces indicatrices du changement climatique (coordonnée par le SCoT du Grand Rovaltain) dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité coordonné par le SCoT du Grand Rovaltain et programme d'animations envers le grand public pour les associer aux inventaires
Celui-ci permettra de définir un état des lieux de plusieurs espèces indicatrices de l'état de conservation des milieux naturels et de leur évolution. Certaines espèces "témoins" particulièrement sensibles aux effets du changement climatique pourraient également être étudiées. L'ambition participative de l'observatoire de la biodiversité a pour objectif d'en faire un outil de sensibilisation du grand public. Les objectifs pour l'observatoire de la biodiversité sont donc de conclure des partenariats avec des naturalistes pour la mise en commun et la gestion des bases de données et organiser des animations et des inventaires participatifs. Des inventaires d'espèces climato-sensibles auront lieu en début et en fin du PCAET. Le suivi pédologique de plusieurs types de sol (agriculture conventionnelle, agriculture bio, agriculture biodynamique, forestiers, naturels, urbains) pourra également participer à l'amélioration de la connaissance sur l'impact du changement climatique sur l'état de santé des sols (biodiversité, productivité, séquestration carbone), les pratiques agroécologiques les plus efficaces.
Action Contrat Vert et Bleu / D0 : Mise en place d'indicateurs de l'état de conservation des milieux
- Suivi par un comité scientifique (INRA, IRSTEA, Université Claude Bernard) animé par la Fondation de Coopération Scientifique Rovaltain dans le cadre de l'Observatoire de la santé des sols ROVALTERRA (Syndicat mixte Grand Rovaltain) de l'état des sols (biodiversité, productivité, résilience, séquestration carbone) au travers du suivi de parcelles échantillon représentatives de différentes destinations, usages et pratiques (industriels, urbains, agricoles, naturels). Analyse des impacts des variations climatiques inter annuelles.
Action Contrat Vert et Bleu / D2 : Améliorer les connaissances sur la biodiversité des sols agricoles du territoire

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	81 600 €	40 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	40 000 €	ACTION SCOT D0 : 67 500 € ACTION SCOT D2 : 27 800 €
Investissement							

Calendrier

Début	2015
Fin	2020
Avancement	

Indicateurs

Nombre d'espèces végétales et animales indicatrices du changement climatique suivies

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 3 : Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques

**Service référent**

Direction Habitat et Urbanisme

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Nicolas DAUJAN
nicolas.daujan@valenceromansagglo.fr
04.69.64.70.49

Christelle ROBIN en appui

Partenaires

SCoT du Grand Rovaltain

Documents de référence

Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain

Contexte et objectifs

La trame verte et bleue, notamment en milieu urbain, joue un rôle important à plusieurs titres : prévention des îlots de chaleur urbains, mise en place de zones de fraîcheur, développement de la biodiversité, et constitution de continuités écologiques. La réintroduction de la nature en ville représente donc un enjeu important. Les PLU communaux comme les opérations d'aménagement devront participer à cet enjeu. Le Vademecum sera un outil précieux au service des municipalités pour intégrer la nature en ville dans leur document de planification.

Liste des sous actions

- Prise en compte des enjeux environnementaux dans le choix de développement urbain
- Intégrer les trames vertes dans les documents d'urbanisme
- Mettre en place les conditions de développement de la biodiversité dans les opérations d'aménagement

Description des actions à mettre en œuvre

- Protéger, maintenir et restaurer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques d'ores et déjà présents et inventoriés sur le territoire aux différents stades de l'élaboration des documents de planification (Vademecum)
Action Contrat Vert et Bleu / A1 : Accompagner les collectivités à l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme
- Inscrire les trames vertes du Scot dans les documents de planification (Vademecum)
Action Contrat Vert et Bleu / D5 : Mieux connaître les axes de déplacements aériens
- Intégrer les enjeux relatifs à la biodiversité dans les règlements d'urbanisme (Vademecum)
 - . Favoriser les surfaces végétalisées
 - . Favoriser la gestion alternative des eaux pluviales
 - . Bâtir en favorisant la biodiversité
 - . Calculer les coefficients de biotope

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							SCOT Fonctionnement : ACTION A1 : 7 560 € Investissement : ACTION A1 : 6 000 € (2000 par an 2018-2020)
Investissement							

Calendrier

Début	2015
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Superficie totale d'espaces verts et naturels en milieu urbain
Indicateur Cit'ergie n°8 : part des surfaces agricoles et naturelles du territoire ()

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 3 : Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques

**Service référent**

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Antoine DUCLOUX
Aline STRACCHI

Pour toute question concernant la gestion des eaux pluviales :
Marlène BLANC

Partenaires

SCoT du Grand Rovaltain, Agence de l'eau, Chambre d'agriculture, DDT, CCI,
Gestionnaire eau potable, Contrat Rivière, SAGE

Documents de référence

Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain
Contrat d'agglo Agence de l'eau

Contexte et objectifs

La ressource en eau est une denrée précieuse qu'il convient de protéger, notamment compte-tenu des évolutions climatiques à venir (baisse de la pluviométrie, augmentation des sécheresses, multiplication des épisodes orageux). Par conséquent, la gestion de la quantité de la ressource disponible constitue un enjeu majeur sur le territoire. Cela passe par une série d'actions à mener sur la réduction des besoins et la réutilisation des eaux utilisées.

Liste des sous actions

- Intégrer les trames bleues dans les documents d'urbanisme
- Préserver et développer les zones de recharge des nappes
- Contrôler les prélèvements
- Inciter aux économies d'eau
- Réduire les fuites dans les réseaux
- Réutiliser les eaux traitées comme alternatives pour l'irrigation ou le soutien d'étiage

Description des actions à mettre en œuvre

- Conformément au Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain, VRA devra s'assurer de l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme (action A1) et inciter à l'expérimentation de démarches innovantes (action A1bis). Le Vademecum et la grille d'analyse des PLU intégreront cette donnée.
- Il s'agit de favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Un projet de zonage pluvial est en cours d'élaboration, il s'imposera à toutes les communes et devra être intégré aux PLU. Il imposera la gestion des eaux pluviales à la parcelle, en cherchant à favoriser la mise en place de techniques intégrées et alternatives. Il donnera de plus des prescriptions fortes en matière d'urbanisme. Il s'agit également d'identifier les besoins de création d'infrastructures de recharge des nappes ou à minima de préserver les zones favorables.
- Des mesures de restriction d'eau seront prises en cas d'épisode d'étiage et de sécheresse afin de préserver l'alimentation en eau des usages prioritaires pour l'homme (santé, salubrité, eau potable, sécurité civile) et la survie des espèces présentes en milieu aquatique (Objectif Contrat d'agglo Agence de l'eau), et en lien avec les Plans de Gestion de la Ressource en Eau des bassins Véore Barberolles, Drôme des collines.
- Accompagner les agriculteurs dans le choix de système de cultures plus économes en eau et adaptés aux changements climatiques (sécheresse météorologique, sécheresse des sols et vagues de chaleur sur le secteur de la plaine de Valence, gestion de la ressource fourragère dans les zones d'élevage) en lien avec l'accord cadre pour la gestion quantitative de la ressource de la Drôme.
Action de développement agricole (collective) portée soit par la recherche (INRA) soit par les instituts techniques (Arvalis, IDELE) soit par le développement agricole.
- Encourager la mise en oeuvre d'actions en vue de réduire le niveau des pertes en eaux dans des réseaux de distribution et de collecte de l'eau (AEP).
- Réutiliser les eaux usées en sortie de station pour l'irrigation ou pour le curage des réseaux, après un traitement permettant de s'assurer de la qualité bactériologique, physico chimique et biologique des eaux et l'absence de toutes substances ecotoxiques.
Actions Contrat d'agglo Agence de l'eau : d) & e) 3.2.3 : Sensibiliser aux économies d'eau ; f) 2.2.2 : Réutiliser les eaux usées traitées comme ressource alternative

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2015
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Volume d'eau consommé sur le territoire (ménages, industrie, agriculture, tertiaire)

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 3 : Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques



Service référent

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Antoine DUCLOUX
antoine.ducloux@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Aline STRACCHI
aline.stracchi@valenceromansagglo.fr
04.75.60.11.45

Partenaires

SCoT du Grand Rovaltain, Agence de l'eau, Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes, SIAB Barberolle, SMBV Véore, SAGE

Documents de référence

Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain
Contrat d'agglo Agence de l'eau

Contexte et objectifs

Les milieux naturels humides et aquatiques seront impactés par le changement climatique. Les nouvelles conditions climatiques auront des conséquences sur la pérennité de ces milieux compte-tenu de la baisse des précipitations et de l'augmentation des sécheresses. Les acteurs du territoire devront ainsi mettre en oeuvre des actions de protection, de restauration et de gestion pour assurer la durabilité des milieux humides et aquatiques dans le temps. Les politiques d'urbanisme auront un rôle à jouer.

Liste des sous actions

- a) Mettre en place un plan de gestion des réseaux de zones humides de la plaine de Valence
- b) Améliorer le fonctionnement des zones humides du territoire notamment celles connectées aux eaux souterraines
- c) Restaurer les zones humides
- d) Restaurer les continuités hydrologiques

Description des actions à mettre en œuvre

- a) Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain (CVB) : action B17
 - b) CVB : action B14 (concerne la zone humide du bassin écreteur de la Barberolle)
 - c) CVB : action B23-2 (concerne la zone humide de la Véore)
 - d) CVB : actions B15-2 à B15-8 (concerne les cours d'eau de Guimand, de l'Ozon et de la Véore)
- Actions Contrat d'agglo Agence de l'eau / 1.1.4 : Restaurer physiquement la Barberolle et protéger les zones à enjeux

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							ACTION B17 : 21 000 € (2018/2019/2020) ACTION B14 : 42 700 €
Investissement							ACTION B15-2 à B15-8 : 773 200 € ACTION B17 : 10 000 € ACTION B23-2 : 155 800 €

Calendrier

Début	2015
Fin	2020
Avancement	

Indicateurs

Superficie des zones humides restaurées

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 3 : Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques

**Service référent**

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

François ALBERT
francois.albert@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Anais URBAIN
anais.urbain@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Partenaires

SCoT du Grand Rovaltain, Agence de l'eau, Fédération départementale des chasseurs de la Drôme, MFR de Mondy, LPO 26, SMBV Véore

Documents de référence

Convention TEPCV, Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain
Contrat d'agglo Agence de l'eau

Contexte et objectifs

L'accompagnement des porteurs de projet, qu'ils soient publics ou privés, est indispensable pour s'assurer de la mise en œuvre des actions. Pour la préservation, le développement et l'adaptation des écosystèmes naturels, il s'agira de soutenir les collectivités et les particuliers par des moyens financiers ou techniques, et des actions de sensibilisation et de formation.

Liste des sous actions

- a) Plans de gestion différenciée (TEPCV)
- b) Adaptation des essences végétales aux conditions climatiques futures
- c) Encouragement à la plantation de haies
- d) Animation et sensibilisation auprès des différents publics

Description des actions à mettre en œuvre

- a) Soutien à l'élaboration des plans de gestion différenciée dans les communes de VRA. Action à continuer
Action 4 TEPCV : Favoriser la biodiversité dans les espaces communaux et intercommunaux
 - b) Le Pays de Romans a une Charte paysagère qui définit déjà une palette végétale. Il est possible de la relire afin de voir dans quelle mesure elle est adaptée au climat futur. Action à continuer
 - c) Appel à projet lancé par VRA auprès des propriétaires fonciers pour planter des haies en milieu rural (7 T de CO2 stocké par km de haies)
Action 5 Bloc 2 TEPCV : Préserver la biodiversité et stocker du carbone en développant le réseau de haies
 - d) Poursuivre les actions de sensibilisation et d'animation menées par le chargé de mission biodiversité de VRA + Campagnes pédagogiques...
Action 7 Bloc 2 TEPCV : Réalisation d'un sentier pédagogique sur les orchidées
- Actions Contrat Vert et Bleu
- C4 : Dispenser des formations sur la trame verte et bleue auprès de différents publics
 - C5 : Réaliser un programme d'éducation à l'environnement sur les enjeux de biodiversité
 - C6 : Sensibilisation des scolaires aux enjeux de continuité liés à la trame bleue
- Actions Contrat d'agglo Agence de l'eau
- 3.1.1 : Structurer l'équipe projet chargé d'animer les opérations de "captages prioritaires" et la "lutte contre les pollutions diffuses"
 - 3.1.3 : Pérenniser l'équipe projet en charge d'animer les opérations en faveur des milieux aquatiques
 - 3.2.1 : Réaliser des animations pédagogiques auprès des scolaires
 - 3.2.2 : Communication et sensibilisation des bonnes pratiques en terme d'assainissement et de gestion des eaux pluviales

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	272 500 €						Fonctionnement ACTION B27 : 10 200 € ACTION C4 : 41 250 €
Investissement	158 500 €	118 500 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	ACTION C5 : 103 160 € ACTION C6 : 69 000 €

Calendrier

Début	2015
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Capacité de stockage carbone du territoire

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques



Axe opérationnel 4 : Réduire l'exposition des personnes aux impacts du changement climatique et aux pollutions de l'air

Service référent

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Antoine DUCLOUX
antoine.duclox@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Aline STRACCHI
aline.stracchi@valenceromansagglo.fr
04.75.60.11.45

Partenaires

Agence de l'eau, agriculteurs

Documents de référence

Contrat d'agglo Agence de l'eau

Contexte et objectifs

La qualité de la ressource en eau est un enjeu essentiel puisque de cette qualité dépend la capacité du territoire à assurer son alimentation en eau potable à l'échelle locale. Or, aujourd'hui, la situation est doublement préoccupante en raison d'une dégradation des teneurs en nitrates (avec des concentrations dépassant régulièrement les 20 mg/l) dans les sites de prélèvement d'eau souterraine et de la sensibilité de la ressource aux évolutions climatiques. Plusieurs actions sont d'ores et déjà identifiées dans les documents cadre en place, actions reprises dans le cadre du plan climat.

Liste des sous actions

- Observer la ressource en eau du territoire en qualité et en quantité
- Protéger, conserver et améliorer l'état des eaux superficielles et souterraines
- Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole

Description des actions à mettre en œuvre

- Actions Contrat d'agglo Agence de l'eau
 - 3.3.1 : Développer et pérenniser l'observatoire de l'eau (qualité et quantité) (croisement des données Agence, Département, Agglo) en lien l'observatoire qui sera développé lors de la mise en œuvre du SAGE
 - 3.1.5 : Créer un poste animateur chargé de l'observatoire de l'eau et suivi des réseaux de mesure
- Actions Contrat d'agglo Agence de l'eau
 - 2.1.1 / 2.1.2 : Restauration des eaux souterraines des captages de Valence (Tromparents, Couleures, Combeaux), et de Romans (Tricot, Etournelles, Jabellins)
- Actions Contrat d'agglo Agence de l'eau
 - 2.1.3 : Lutte contre les pollutions diffuses agricoles (en cohérence avec la question de la raréfaction de la ressource en eau)
 - 2.1.4 : Développer les filières et les techniques agricoles biologiques (en cohérence avec la question de la raréfaction de la ressource en eau)
 - 2.3.4 : Suppression des rejets directs d'eaux usées dans les cours d'eau
 - 2.4.1 : Accompagner la réduction des émissions de substances dangereuses dispersées (Démarche Qualité Eau mise en place par la Direction de l'Assainissement auprès des industriels et des usagers non domestiques).
-> programme d'actions sur les captages prioritaires "bio et eau"
-> schéma d'approvisionnement en eau potable en cours en cohérence avec les ressources stratégiques identifiées dans le SAGE
- Etude d'opportunité: biomasse énergie sur les aires de captage prioritaire (objectif: développer des cultures énergétiques à bas niveau d'intrant - ou sans intrant - sur les aires pour produire des co-substrats pour les projets de méthanisation du territoire)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	430 500 €						
Investissement	339 000 €						

Calendrier

Début	2017
Fin	2019
Avancement	

Indicateurs

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (microbiologie et paramètres physico-chimiques)

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques



Axe opérationnel 4 : Réduire l'exposition des personnes aux impacts du changement climatique et aux pollutions de l'air

Service référent

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Christelle ROBIN
christelle.robin@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Valérie MATHIEU
valerie.mathieu@mairie-valence.fr
04 75 79 22 17

Partenaires

Direction Santé Publique Valence
Fondation Rovaltain

Documents de référence

Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (mai 2017)

Contexte et objectifs

Les consommations d'énergies fossiles, outre les émissions de gaz à effet de serre, génèrent différentes pollutions dont les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines nocives à la santé des individus (maladies cardio-vasculaires, irritations, asthmes, etc.). Les transports motorisés traditionnels sont particulièrement concernés puisqu'ils jouent un rôle important dans la dégradation de la qualité de l'air. Les systèmes de chauffage au bois non performants (foyers ouverts et inserts) mais aussi certaines pratiques agricoles et activités industrielles accentuent ce phénomène et ses impacts sanitaires. Le PCAET vise à réduire de manière significative ces enjeux en formalisant une politique santé environnement.

Liste des sous actions

- Prévention des risques sanitaires et de pollution (nuisances sonores, pollution de l'air intérieur, pollution de l'air atmosphérique, des sols, mesures de prévention du risque de prolifération des moustiques tigres et de l'ambrosie, etc.) dans les opérations d'aménagement
- Conception des aménagements et bâtiments pour réduire les îlots de chaleur et améliorer le confort thermique
- Choix des matériaux et choix techniques des bâtiments pour améliorer la qualité de l'air intérieur (ventilation) et limiter le risque radon
- Choix des espèces végétales non allergisantes
- Sensibilisation et communication sur l'interdiction des brûlages de végétaux à l'air libre
- Lutter contre l'installation de nouveaux vecteurs de maladie
- Communication concertée
- Sensibilisation des publics aux bonnes pratiques en matière de défense de la bonne qualité de l'air intérieur.

Description des actions à mettre en œuvre

Systématiser la vision cycle de vie dans les actions mises en œuvre pour ne pas déplacer les enjeux d'une thématique à une autre

- Relayer aux communes les données et les aider à prendre en compte ces phénomènes dans leurs outils de planification et leurs décisions d'aménagement (OAP). Promouvoir les études d'impacts sur la santé (EIS) dans les projets urbains pour sensibiliser les élus. L'EIS permet de favoriser la concertation avec les habitants et de proposer des recommandations en faveur de la santé en amont des projets. Déployer une politique de sensibilisation et de préconisation auprès du grand public et des professionnels contre les méfaits des foyers bois ouverts non performants et sur l'utilité de leur remplacement.
- Développer la conception bioclimatique des villes et des bâtiments pour limiter les ICU et le stress thermique chez les personnes sensibles (Vademecum)
- Favoriser l'utilisation de matériaux les moins émissifs en COV, réaliser des VMC efficaces et faciles d'entretien. Intégrer la problématique du radon, notamment dans le cas d'installation de puits canadiens dans une maison, où une vigilance particulière à la ventilation et à l'étanchéité de l'installation sont nécessaire (formation auprès de la CRIIRAD)
- Adapter le choix des espèces végétales pour limiter la plantation d'espèces allergènes (voir Réseau National de Surveillance Aérobiologique)
- Evaluer l'incidence des pratiques de brûlage des déchets verts sur l'agglomération. Mutualisation des installations de broyage ? Accompagnement des élus communaux sur le sujet
- Poursuivre la communication et actions sur les nouveaux vecteurs (ex. moustiques tigres, chenilles processionnaires, etc.) accompagnement des élus communaux sur le sujet
- Améliorer la communication sur les enjeux sanitaires pour impulser des changements durables
 - Avec la bonne temporalité, de manière concertée pour augmenter l'impact
 - En priorisant les enjeux, et en utilisant des messages pérennes dans le temps
 - En s'appuyant sur des relais adaptés (ex. du ramoneur pour diffuser l'information sur les aides pour le renouvellement des systèmes de chauffage au bois)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Nombre d'habitants souffrant d'une pathologie due à une dégradation de l'environnement

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 4 : Réduire l'exposition des personnes aux impacts du changement climatique et aux pollutions de l'air



Service référent
Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Antoine DUCLOUX antoine.ducloux@valenceromansagglo.fr 04.75.70.68.94
Aline STRACCHI aline.stracchi@valenceromansagglo.fr 04.75.60.11.45

Partenaires
SCoT du Grand Rovaltain, communes, DDT 26

Documents de référence
Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn)

Contexte et objectifs

Les évolutions climatiques à venir devraient entraîner une multiplication des épisodes orageux sur le territoire. Dans un contexte où l'urbanisation massive des terrains agricoles a entraîné l'imperméabilisation des sols, la prévention des espaces urbanisés au risque d'inondation est stratégique sur VRA. Les politiques d'urbanisme ont un rôle crucial à jouer puisqu'elles définissent les zones de développement de leur territoire pour les 15 prochaines années. Les règlements d'urbanisme et les orientations d'aménagement permettent de fixer des objectifs pour une plus grande perméabilité des sols et une gestion alternative des eaux pluviales. Le monde agricole a également un rôle clé à jouer : il s'agit notamment d'encourager les pratiques favorisant l'infiltration d'eau sur les parcelles pour limiter (à la source) les phénomènes d'érosion, de ruissellement et d'inondation.

Liste des sous actions

- Adapter le développement et le renouvellement urbain au risque d'inondation
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Limiter le ruissellement
- Préserver les zones d'expansion des crues
- Sécuriser les digues existantes
- Accompagner les agriculteurs

Description des actions à mettre en œuvre

- S'appuyer sur les PPRI pour limiter l'urbanisation des zones à risques et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires dans les règlements de PLU pour limiter l'exposition des personnes au risque d'inondation (adaptation des constructions préconisée par le Ministère du DD, référentiel de travaux de prévention du risque inondation dans l'habitat existant ; règlement de PPRI, Vadémecum)
- Limiter l'imperméabilisation des parcelles grâce au règlement de PLU (coefficient d'emprise au sol): appui par le VADEMCCUM Réduire les différences de coûts entre les revêtements classiques et les revêtements perméables pour les aménagements :
 - En définissant des standards à l'échelle de l'agglo et en organisant des groupements de commandes
 - Action Contrat d'agglo Agence de l'eau / 2.5.1 : Développer une gestion alternative des eaux pluviales stricte
 - Développer les techniques de gestion des eaux pluviales intégrées aux aménagements, en favorisant les techniques alternatives
 - Mettre en place des actions de sensibilisation des acteurs de l'aménagement afin de les convaincre que les techniques alternatives ne coûtent pas plus chères que des aménagements classiques (coût global = investissements + fonctionnement).
 - Mettre en place un zonage pluvial qui sera intégré dans le PLU de chaque commune, définissant des règles en matière de gestion des eaux pluviales, définissant des préconisations en termes d'urbanisme, voire interdisant les constructions s'il existe un risque et pas de solutions (sol imperméable, pas d'exutoire à proximité).
 - Respecter les préconisations du SDAGE (compenser à 150 l'imperméabilisation des sols).
- Il s'agira de lutter contre la désertification et l'érosion des sols en limitant les sols nus, facteur aggravant du phénomène de ruissellement. Cela passe par le maintien et le développement d'une trame verte à toutes les échelles territoriales (depuis les grands secteurs naturels jusqu'à la parcelle privée), la réduction des secteurs de friche agricole, le choix de revêtements de sol poreux, etc.
- La grille d'analyse des PLU s'attachera à vérifier la prise en compte du PPRI et des zones d'expansion des crues
- Actions Contrat d'agglo Agence de l'eau / 1.1.3 : Etude d'opportunité pour restaurer les cours d'eau sur les secteurs endigués et sécurisation des ouvrages
- Développement agricole et diffusion des connaissances auprès des agriculteurs pour encourager les pratiques agricoles favorisant l'infiltration d'eau

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs
Nombre d'inondations

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 4 : Réduire l'exposition des personnes aux impacts du changement climatique et aux pollutions de l'air



Service référent

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Anais URBAIN
anaïs.urbain@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Valérie MATHIEU
valerie.mathieu@mairie-valence.fr
04 75 79 22 17

Partenaires

Agence Régional de Santé

Documents de référence

Arrêté préfectoral du 20 juillet 2011
Plan National Santé Environnement 3

Contexte et objectifs

Les espèces animales et végétales seront également impactées par les évolutions climatiques. Ainsi, les espèces invasives vecteurs d'agents pathogènes et allergènes devraient migrer vers des latitudes plus 'confortables'. La maîtrise de leur développement est un enjeu sanitaire important pour le territoire de VRA.

Liste des sous actions

- Diagnostic complet du territoire
- Centralisation, traitement et partage des données
- Mobilisation des citoyens
- Préconisations structurelles pour VRA et les communes

Description des actions à mettre en œuvre

Il faut un plan prescriptif pour l'Agglomération et les communes. Au-delà de l'arrachage, il faut aller sur la prévention du problème. Un prestataire va être recruté par VRA en 2017 pour repérer les parcelles infestées, récupérer les données avec la levée de l'anonymat pour sensibiliser les propriétaires et exploitants, faire des prescriptions à VRA. Il faut aller au-delà des villes de Valence et de Romans pour travailler avec les petites communes. Le territoire de VRA est le plus concerné par le sujet en France pour le moment et sera une référence sur le sujet à terme.
La mise en place d'actions préventives telles que la plantation des friches est nécessaire.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	Budgets déjà engagés dans le cadre d'autres contrats adoptés sur le territoire
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

du territoire infesté par l'Ambrosie

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 3 : Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques

**Service référent**

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Gaëlle WATEL
gaëlle.watel@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Partenaires

Secteur agricole, les associations de planteur de haies, les communes et les CUMA (entretien des haies)

Documents de référence

SCoT du Grand Rovaltain et documents de cadrage de la TVB
DAF, Charte partenariale VRA politique agricole et forestière 2016-2020

Contexte et objectifs

La biodiversité rend ne nombreux services au territoire et notamment en agriculture. Les services de pollinisation et de contrôle des ravageurs sont assurés par la biodiversité. A l'échelle du territoire, le plan climat se doit d'être cohérent avec les engagements pris autour des trames vertes et bleues; et notamment de renforcer les liens entre le secteur agricoles. En plus des aspects pollinisation et contrôle des ravageurs, les trames vertes (et les SIE) peuvent servir de corridor faunique (permettant une meilleure circulation des espèces et ainsi améliorer leur résilience face aux changements climatique), et également de "piège à carbone" (via les arbres des haies) et/ou de fournisseur d'énergie renouvelable (bois des haies).

Liste des sous actions

- Mises en valeur des SIE dans les trames vertes et bleues
- Bonnes pratiques SIE
- Valoriser les services écologiques rendus
- Augmenter la surface de haie: encourager la plantation (et l'entretien) de haies (programme de co-financement)

Description des actions à mettre en œuvre

- Mises en valeur des SIE dans les trames vertes et bleues :
 - cartographier et identifier les TV à l'échelle des exploitations
 - faire connaître les TV auprès des agriculteurs, identifier les liens avec les SIE
- Bonnes pratiques SIE :
 - Aide aux diagnostics à l'échelle des parcelles
 - identification et diffusion des bonnes pratiques de gestions
- Valoriser les services écologiques rendus
 - qualification des services rendus par la biodiversité
 - diffusion des connaissances auprès du monde agricole
- encourager la plantation (et l'entretien) de haies (programme de co-financement)
 - identifier et valoriser les services écologiques rendus par les TV et SIE (notamment les services de pollinisation et lutte contre les ravageurs)
 - communication pédagogie auprès des agriculteurs, élus, etc
 - Analyse des conséquences des projets d'aménagements ☒

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
Investissement	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	

Calendrier

Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Superficie de la trame verte

Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques

Axe opérationnel 3 : Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques

**Service référent**

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Gaëlle WATEL
gaëlle.watel@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Partenaires

Secteur agricole, Chambre d'agriculture, CORABIO, etc.

Documents de référence

Charte partenariale VRA politique agricole et forestière 2016-2020

Contexte et objectifs

Dans un contexte de changements climatiques, et de la nécessité de développer une agriculture capable de relever des défis environnementaux (notamment pollutions diffuses, biodiversité et gestion quantitative de l'eau), alimentaires et économiques, l'objectif est d'identifier et de mettre en oeuvre des systèmes de cultures innovants. Ces systèmes de cultures devront répondre à plusieurs objectifs en même temps: réduire massivement (voir supprimer) l'emploi des pesticides, s'adapter aux changements climatiques et augmenter la résilience climatique, s'adapter aux nouveaux marchés (ex.: forte demande de produits AB et de légumineuses graines), participer aux systèmes alimentaires du territoire (ou de la région), offrir de nouveaux services au territoire (alimentaires, énergétiques, qualité de l'eau, lutte contre l'érosion, etc.)

Il s'agit pour Valence Agglo d'être en capacité d'accompagner la mutation de son secteur agricole en cohérence avec ses enjeux et objectifs.

Liste des sous actions

Appel à projets agricoles - support de la mutation agricole du territoire en cohérence avec la charte agricole

Description des actions à mettre en oeuvre

Imaginer les systèmes agricoles de demain en cohérence avec les enjeux alimentaires et environnementaux du territoire

Ces appels à projet (à destination de groupe d'agriculteurs en suivant le modèle proposé par les GIEE) devront permettre:

- d'expérimenter des systèmes de cultures (et des itinéraires techniques) plus résistantes (et plus résilients) aux changements climatiques (et cohérents avec les autres enjeux environnementaux du territoire). La clé de voute devant être l'allongement des rotations et la couverture des sols
- d'expérimenter la transformation locale de produits et tester l'accès à des marchés locaux (questions logistiques et/ou réglementaires)
- d'identifier l'opportunité de développement de filières (alimentaire et énergétique)
- de définir les conditions sociales et économiques de la mise en oeuvre des systèmes de cultures

Ces appels à projets permettront de financer l'accompagnement de groupes d'agriculteurs sur une durée minimal de 3 ans

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement		100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
Investissement							

Calendrier

Début	2019
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Nombre d'exploitations agricoles ayant changé de pratique

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 1 : Organiser le pilotage et le suivi

**Service référent**

Direction Commune Bâtiment

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Catherine FAURE
catherine.faure@valenceromansagglo.fr
04 75 79 23 13

Clara BENOIT
clara.benoit@valenceromansagglo.fr
04 75 70 41 15

Partenaires**Documents de référence****Contexte et objectifs**

Il y a environ 130 bâtiments détenus par l'agglomération et le service en gère 500 si l'on inclut le patrimoine de la Ville de Valence et les piscines. La collectivité ne dispose pas de vision stratégique sur l'ensemble de son parc. Il s'agit donc de :

- définir un historique divers fluides
- monter un PPE PCAET avec définition des objectifs en économies d'énergie et retour sur investissement
- optimiser les contrats et abonnements

Liste des sous actions

- a) Stratégie patrimoniale et immobilière
- b) PPI rénovation énergie climat
- c) Reporting / évaluation des coûts bénéfiques + rapport annuel

Description des actions à mettre en œuvre

- a) Analyser et adapter l'organisation interne pour assurer l'ambition d'une exemplarité dans la rénovation patrimoniale (voir notamment fiche de poste économe de flux) puis développer une stratégie patrimoniale et immobilière (inventaire de tout le patrimoine y compris patrimoine mutualisé et patrimoine en DSP, diagnostic des usages, mesure des consommations et des performances...) en même temps que la stratégie énergétique et climatique (MDE, EnR, GES, qualité de l'air) pour établir une situation de référence, un scénario tendanciel et des orientations pour un programme de rénovation et d'optimisation basé sur l'évaluation des potentiels (rénovation, changement d'affectation...). Cette stratégie inclut la mobilisation des outils existants comme ASTECH. Ce travail nécessite au préalable un renforcement du service actuellement en sous effectif.
- b) Programmation Pluriannuelle Entretien / Plan Pluriannuel Renovation (équipement, maintenance, exploitation) incluant une PPI énergie (dont capacité de production PV des toitures). La programmation doit prendre en compte les gains financiers générés par les opérations sur le patrimoine (amélioration de la performance 1) après travaux, 2) par les effets induits sur l'amélioration des contrats d'exploitation, de maintenance, de délégation, 3) par une meilleure organisation interne...). Un PPE a été réalisé sur les bâtiments de Valence en 2008, il s'agit donc de le compléter et de le mettre à jour sur le périmètre de l'agglomération.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	

Calendrier

Début	2018
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Economies d'énergie générées par les rénovations de bâtiments publics

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 1 : Organiser le pilotage et le suivi

**Service référent**

Direction Commune Bâtiment, Bureau d'Etudes Intercommunal

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Clara BENOIT
 clara.benoit@valenceromansagglo.fr
 04 75 70 41 15

Luc BORNARD
 luc.bornard@valenceromansagglo.fr
 04 75 70 87 50

Partenaires**Documents de référence****Contexte et objectifs**

Actuellement les marchés de construction et d'entretien du patrimoine incluent des critères environnementaux mais il n'y a pas de document "cadre" pour la qualité environnementale des bâtiments de type référentiel, charte, cahier des charges modèles intégrant des obligations concernant les aspects énergétiques et climatiques des projets de construction et de rénovation. Il s'agit de renforcer l'exemplarité de la collectivité sur ce volet.

Liste des sous actions

- Définir un cadre de référence pour les opérations de construction et de rénovation des bâtiments et des équipements VRA
- Système de management pour le suivi des projets de construction / rénovation (responsabilités, pilotage, contrôle, tableau de bord, indicateurs de suivi et de performance...)
- Systématiser les approches en coût global et les analyses de cycle de vie
- Chantier pilote

Description des actions à mettre en œuvre

- Lignes directrices ou Cadre de référence s'appliquant pour les opérations de construction et de rénovation du patrimoine communautaire et du patrimoine géré par le Service commun mutualisé
'+ qualité / impact des matériaux
- et c) réalisés sur des projets structurants à généraliser (J. Brel ex.) en commençant par les opération où la maîtrise d'oeuvre est externalisée
- Lancer un chantier pilote pour la RDE matériaux de construction en lien avec le projet InventR de la ressourcerie verte visant le renforcement des pratiques de réemploi dans le secteur du bâtiment (horizon livraison au delà 2020)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	20 000 €						
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Nombre d'opérations réalisées en utilisant le référentiel / Nbr d'opérations totales

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 1 : Organiser le pilotage et le suivi

**Service référent**

Direction Commune Bâtiment

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Clara BENOIT
clara.benoit@valenceromansagglo.fr
04 75 70 41 15

Luc BORNARD
luc.bornard@valenceromansagglo.fr
04 75 70 87 50

Partenaires**Documents de référence****Contexte et objectifs**

L'intérêt d'une stratégie immobilière et patrimoniale avec un volet énergie est avéré au regard des montants concédés au fonctionnement et de la valeur du patrimoine. Avec les réorganisations et les mutualisations, le temps manque pour effectuer un certain nombre de tâches liées à la formalisation de la stratégie, au suivi et à l'identification des gains. L'économiste de flux, recruté sur la base des économies qu'il génère, permet de faciliter la réalisation de certaines tâches. Il s'agit en outre de créer un historique afin d'évaluer les actions menées, structurer un atelier énergie avec techniciens, utilisateurs, élus pour enclencher une démarche Ecoresponsables, avec animation, émission de rapports de gestion par bâtiment.

Liste des sous actions

- Recrutement d'un économiste de flux
- Reporting des consommations de fluides aux directions occupant ou gérant des équipements (sport, culture, enfance et petite enfance...)
- Systématisation du suivi des opportunités CEE et autres outils (CPE, etc.)
- Elaboration d'un tableau de suivi budgétaire dépenses/ressources sur l'énergie
- Harmonisation des procédures de suivi Ville de Valence/VRA, Adapter base de données patrimoine (fluide, DPE, maintenance, équipements, usages, foncier) aux besoins opérationnels
- Installation de compteurs et sous-compteurs

Description des actions à mettre en œuvre

- Suivi, contrôle et optimisation des consommations d'énergie, des contrats d'abonnement, des contrats de fourniture d'énergie, des erreurs de facturation
 - Conseil et appui aux services, facilite la transversalité entre les équipes.
 - Facilite le dialogue entre les concepteurs et les futurs gestionnaires de bâtiments
 - Reporting technique et financier. Propositions d'amélioration
 - Sensibilisation des usagers des bâtiments publics
- Définir des objectifs de maîtrise de l'énergie aux services occupants (lorsque cela est techniquement possible) et travailler à un processus d'intéressement qui permette d'autofinancer de nouvelles mesures MDE
- Mettre à jour et compléter la base ASTECH sur l'ensemble du patrimoine. Intégrer dans ASTECH les contrats d'abonnement et les relevés de consommation des fluides.
- Mettre des compteurs là où il en faut pour assurer le suivi précis des fluides, sensibiliser les directions et envisager à terme un système d'intégration au budget des directions

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
Investissement							

Calendrier

Début	2018
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Indicateur Cit'ergie n°15 : Part des bâtiments de classe F ou G pour l'énergie ()
Indicateur Cit'ergie n°16 : Part des bâtiments de classe A ou B pour l'énergie ()

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 2 : Faire évoluer les pratiques et les comportements



Service référent
Direction Commune Bâtiment Bureau d'Etudes Intercommunal

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Christelle ROBIN christelle.robin@valenceromansagglo.fr 04.75.70.68.94
Valérie MATHIEU valerie.mathieu@mairie-valence.fr 04 75 79 22 17

Partenaires
Fondation Rovaltain

Documents de référence

Contexte et objectifs

Nous passons en moyenne, en climat tempéré, 85 % de notre temps dans des environnements clos : la qualité de l'air intérieur apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique. Le choix de matériaux de construction, le bon usage des techniques de renouvellement de l'air dans les projets de rénovations sont autant de mesures directement en lien avec les actions du PCAET. Une meilleure compréhension des enjeux par les publics concernés facilitera la mise en oeuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieure.

Liste des sous actions

- Distribution de kits de mesure de la qualité de l'air intérieur
- Sensibilisation des utilisateurs en résonance avec les pics de pollution

Description des actions à mettre en œuvre

- Diffusion d'un kit de mesure de la qualité de l'air intérieur (type ETHERA ou équivalent) dans tous les ERP de l'Agglomération et à d'autres acteurs volontaires. Cette diffusion doit être couplée à un accompagnement permettant notamment de répondre aux questions suivantes : - Pourquoi surveiller la qualité de l'air intérieur ? Que veut dire la mesure en terme de danger voire de risque ? Pour cela, la Fondation Rovaltain pourra agir en tant que médiateur et fédérateur d'experts en termes de :
 - Mise en place d'animation (conférences, points d'information...) sur ce sujet à destination des publics cibles de l'opération.
 - Création d'un support de communication de type brochure visant à fournir les éléments d'intérêt.
- Déploiement d'un dispositif de communication envers les responsables d'ERP en cas d'épisodes de pics de pollution (cf dispositif AURA en partenariat avec la ville de Grenoble)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	16 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
Investissement	4 725 €						

Calendrier	
Début	2018
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs
Part des bâtiments où la qualité de l'air est satisfaisante

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 2 : Faire évoluer les pratiques et les comportements

**Service référent**

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

François ALBERT
francois.albert@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Partenaires

Communes, LPO, entreprises

Documents de référence

Convention TEPCV
Contrat Vert et Bleu du Grand rovaltain

Contexte et objectifs

La nature rend de nombreux services aux villes : adaptation au changement climatique, amélioration énergétique, réduction des pollutions, maîtrise du ruissellement, création de lien social... Les échanges, les interactions biologiques sont nombreux entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels. La protection de la nature et de la biodiversité dans les espaces urbains est donc un enjeu d'importance.

Deux objectifs majeurs sont à préciser : l'accompagnement de 4 communes /an pour l'évolution de leur méthodes de gestion des espaces publics et la labellisation de "refuge LPO" ou équivalent ; et en zone d'activités, l'expertise des enjeux biodiversité et les préconisations pour la gestion et l'aménagement des zones, seront abordés au cours d'une vingtaine de rendez-vous conseil croisés "architecte et naturaliste".

Liste des sous actions

- Poursuivre l'élaboration de plans de gestion différenciée des espaces verts communaux et intercommunaux (TEPCV)
- Objectif 0 phyto
- Etudier la possibilité du développement du pâturage urbain yc dans les ZAC

Description des actions à mettre en œuvre

Sur les espaces communaux :

- Réalisation de PAPPH intégrant les enjeux pesticides et biodiversité
- Formations, animations, conseils auprès des services communaux et des particuliers
- Mise en place d'espaces pilotes : labellisation "refuge LPO" d'espaces communaux

Sur les espaces intercommunaux :

- Sur des zones d'activités test : inventaire des arbres et arbustes et adaptation de l'entretien pour favoriser la biodiversité
- Proposition de rendez-vous conseil avec un architecte et un naturaliste pour les entreprises ayant des projets de construction ou d'aménagement

Sur la zone d'activité de Rovaltain : Favoriser la biodiversité, Action B30 du Contrat Vert et Bleu

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	50 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	Budgets engagés via autres contrats Fonctionnement: Action B30 CVB : 225 k€ :40 k€/an -->2020, 35 k€/an 2021 - 2023
Investissement							Investissement: Action B30 : 225 k€: 35 k€/an -->2020, 40 k€/an 2021 - 2023

Calendrier

Début	2016
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

d'espaces verts en gestion différenciée

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 2 : Faire évoluer les pratiques et les comportements

**Service référent**

Direction Commune Bâtiment

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

(service référent à débattre: bâtiment, culture, sport...)?

Marion HERENG
marion.hereng@valenceromansagglo.fr
04 75 75 40 43

Partenaires**Documents de référence****Contexte et objectifs**

Faire face au changement climatique nécessite l'implication de tous, de l'Etat aux collectivités, mais également des entreprises, et des citoyens. VRA souhaite mettre à profit les leviers de communication dont elle dispose pour faire évoluer les pratiques quotidiennes des différents publics qu'elle peut toucher.

Liste des sous actions

Campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau:
- des agents (lien avec la proposition "démarche écoresponsable")
- des usagers des équipements publics
- des gardiens et des responsables d'établissement

Description des actions à mettre en œuvre

-Renforcer les campagnes de sensibilisation des usagers, et celles des responsables d'établissement (éducation, culture, sport, administratif...)
- Lier les différentes mesures de sensibilisation du personnel avec le projet d'administration (éco responsabilité)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2018
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Indicateur Cit'ergie n°17 : Consommation énergétique du patrimoine bâti (kWh.hab.an ou kWh/m2.an)
Indicateur Cit'ergie n°22 : Consommation moyenne d'eau des bâtiments (litre/M2.an)

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 2 : Faire évoluer les pratiques et les comportements

**Service référent**

Direction Commune Bâtiment

Dernière mise à jour le

19/10/2017

ContactClara BENOIT
clara.benoit@valenceromansagglo.fr
04 75 70 41 15Marion HERENG
marion.hereng@valenceromansagglo.fr
04 75 75 40 43**Partenaires****Documents de référence****Contexte et objectifs**

La compétence gestion des eaux pluviales n'était exercée partiellement que sur les communes issues de la Communauté d'Agglomération Valence Agglo Sud Rhône-Alpes (uniquement les réseaux d'eaux pluviales stricts et les puits d'infiltration, les bassins d'infiltration étaient gérés par les communes en 2014).

L'agglomération est responsable également en cas de débords en voirie dus à de fortes pluies. Les communes restent compétentes pour le ruissellement hors zone urbaine. Elle aura la compétence des débordements hors rivière sur tout le territoire en 2018.

Liste des sous actions

Etudier les opportunités de récupération d'eau de pluie sur les bâtiments et équipements

Description des actions à mettre en œuvre

Il s'agit pour la collectivité de jouer un rôle d'exemplarité sur ses propres bâtiments en réalisant des études d'opportunité de récupération d'eau de pluie.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

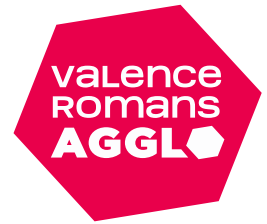
Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Volume d'eau récupéré annuellement

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 3 : Améliorer la performance du patrimoine

**Service référent**Direction Commune Bâtiment
Bureau d'Etudes Intercommunal**Dernière mise à jour le**

19/10/2017

ContactClara BENOIT
clara.benoit@valenceromansagglo.fr
04 75 70 41 15Marion HERENG
marion.hereng@valenceromansagglo.fr
04 75 75 40 43**Partenaires****Documents de référence****Contexte et objectifs**

Les bâtiments administratifs de VRA font partie du périmètre obligatoire du Bilan des Gaz à Effet de Serre patrimoine et services. Il s'agit donc pour la collectivité de réduire significativement ses émissions sur son périmètre (facteur 4 d'ici 2050) notamment à travers des démarches exemplaires sur les chaufferies.

Liste des sous actions

Réflexion sur l'intéressement dans le cadre du renouvellement des contrats de chaufferie.

Description des actions à mettre en œuvre

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale dont l'élaboration est prévue, les contrats de chaufferie pourront prévoir un intéressement sur la performance environnementale des installations.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Economies d'énergie générées

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 3 : Améliorer la performance du patrimoine

**Service référent**

Direction Familles

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Corinne LECLERRE
corinne.leclerre@valenceromansagglo.fr
04 75 63 76 44

Partenaires

FUNECAP - contact Julien FAVIER
04 44 95 05 15 f.favier@funecap.com

Documents de référence**Contexte et objectifs**

Le crématorium fait partie du périmètre obligatoire du Bilan des Gaz à Effet de Serre de VRA et génère plus de 150 tonnes CO₂eq / an. (Bilan Carbone 2016).
Provenant essentiellement de la combustion d'énergie fossile pour le fonctionnement de l'installation. La récupération de la chaleur issue des fours pour le chauffage des bâtiments permettrait de réduire cette consommation énergétique.

Liste des sous actions

a) Récupération de chaleur issue des fours pour le chauffage du bâtiment du nouveau crématorium

Description des actions à mettre en œuvre

L'installation d'un système de récupération de chaleur issue des fours du nouveau crématorium va permettre de réduire significativement les besoins de production de chaleur pour le chauffage des locaux de l'établissement

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début

Fin

Avancement

Indicateurs

Energie récupérée en MWh et autoconsommée

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 3 : Améliorer la performance du patrimoine



Service référent
Direction Familles

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Jerome MARTIN jerome.martin@valenceromansagglo.fr 04 75 55 34 26

Partenaires
c) restau'co, d) Corabio, agribiodrome, e) SYTRAD ou certains fournisseurs, f) Association Agores

Documents de référence
"engagement mon restau responsable" en lien avec la Fondation Nicolas Hulot / charte nationale qualité AGORES

Contexte et objectifs

La cuisine centrale fait partie du périmètre obligatoire du Bilan des Gaz à Effet de Serre de VRA. Il s'agit donc pour l'agglomération de réduire significativement ses émissions sur son périmètre (facteur 4 d'ici 2050) en généralisant progressivement les pratiques exemplaires.

Liste des sous actions

- a) Extension du service à la petite enfance : Analyse et préconisations environnementales du projet d'extension (approche analyse du cycle de vie)
- b) Etude d'optimisation des consommations énergétiques et étude d'opportunité pour améliorer la gestion et la valorisation des déchets
- c) Mise en place de la démarche "Mon resto écoresponsable"
- d) Poursuivre le référencement des produits bio et de proximité dans les menus
- e) Participation aux événements sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des déchets, la santé
- f) Signature de la Charte Qualité entre l'Agglo et l'association de restauration collective AGORES

Description des actions à mettre en œuvre

La cuisine centrale a été créée en 1992 (21 agents, 3 véhicules). Elle était en régie ville de Valence jusqu'au 1er janvier 2012. Elle a rejoint l'agglo dans le cadre d'un service commun : Portes les Valence, Bourg les Valence, Valence. Bourg de péage a intégré la Régie en 2016. Cela représente 5000 repas le midi, du lundi au vendredi, pour les enfants (écoles et centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires).

- a) Il y a un projet d'extension de la cuisine centrale du fait des nouvelles communes qui pourraient solliciter la cuisine centrale pour leurs écoles (besoin d'espace et de stockage supplémentaires). Une réflexion est également en cours pour faire évoluer le service à la petite enfance. Cela pourrait faire monter de 1000 repas supplémentaires la production de la cuisine centrale à compter de sept 2018. Dans ce cadre une étude de faisabilité est lancée qui inclura une prise en compte des enjeux environnementaux (spécifications techniques non explicitées dans le cahier des charges faute de temps). Le marché de l'étude sera notifié le 01/10/2017
- b) Etudes à initier les prochaines années. Réalisé à ce stade : planification de la cuisson de nuit pouvant permettre de réduire les consommation (éclairage).
- c) Démarche portée par la Fondation Nicolas Hulot <http://www.restauration-collective-responsable.org/>
- d) Démarche initiée dès 2012
- e) Evènements annuels
- f) Définition de la qualité selon l'association AGORES : exigence qualité appliquée à toute la chaîne de production, et de service dans une dynamique d'amélioration continue englobant tous les aspects de la restauration publique (formation des personnels, hygiène, nutrition et sécurité, qualité et organisation des repas, surveillance, information des familles, rôle social et éducatif...) <http://www.agores.asso.fr/>

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	50 500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	
Investissement							

Calendrier	
Début	a) notification du marché pour l'étude 10/2017 b) à définir
Fin	a) étude finalisée en 2018
Avancement	c) d) e) f) : en continu

Indicateurs
Volume de déchets valorisés / volume total de déchets Consommations d'énergie de produits bios et de saison

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 3 : Améliorer la performance du patrimoine

**Service référent**Direction Commune Bâtiment
Bureau d'Etudes Intercommunal**Dernière mise à jour le**

19/10/2017

ContactCatherine FAURE
catherine.faure@valenceromansagglo.fr
04 75 79 23 13Alexandre REICHARDT
alexandre.reichardt@valenceromansagglo.fr
04 75 75 41 73**Partenaires****Documents de référence****Contexte et objectifs**

Les bâtiments administratifs de VRA font partie du périmètre obligatoire du Bilan des Gaz à Effet de Serre patrimoine et services. Il s'agit donc pour la collectivité de réduire significativement ses émissions sur son périmètre (facteur 4 d'ici 2050) notamment à travers des démarches exemplaires sur la rénovation thermique de ses bâtiments.

Liste des sous actions

Site Jacques BREL :

- cahier des charges environnemental du projet de rénovation
- réalisation en marché type CREM

Description des actions à mettre en œuvre

Le projet du futur siège Jacques Brel intègre un objectif de consommation BBC rénovation avec suivi des consommations (sous compteurs) pour établir la rémunération de l'exploitant.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	2018
Avancement	

Indicateurs

Consommation d'énergie annuelle / M2

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 3 : Améliorer la performance du patrimoine

**Service référent**Direction Commune Bâtiment
Bureau d'Etudes Intercommunal**Dernière mise à jour le**

19/10/2017

ContactCaroline ROQUES
caroline.roques@mairie-valence.fr
04 75 79 22 28**Partenaires****Documents de référence**

DCE palais des congrès

Contexte et objectifs

Les bâtiments administratifs de VRA font partie du périmètre obligatoire du Bilan des Gaz à Effet de Serre patrimoine et services. Il s'agit donc pour la collectivité de réduire significativement ses émissions sur son périmètre (facteur 4 d'ici 2050) notamment à travers des démarches exemplaires sur la construction neuve.

Liste des sous actions

Cahier des charges environnementales de la future concession du projet de création d'un palais des Congrès

Description des actions à mettre en œuvre

Appuyer le cahier des charges sur les lignes directrices utilisées pour les projets de rénovation du siège et des piscines (niveau de performance, dispositif de suivi, reporting, intéressement aux économies...)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2018
Fin	2021
Avancement	

Indicateurs

Consommation d'énergie annuelle / M2

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 3 : Améliorer la performance du patrimoine



Service référent
Direction Sport Enfance Jeunesse

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Yves BOULINGUEZ yves.boulinguez@valencromansagglo.fr 04 75 81 30 33

Partenaires
AMO piscine Caneton : SAMOP ; AMO centre quatique L'Epervière : Air Agence

Documents de référence
Référentiel DCE piscine Caneton

Contexte et objectifs

Les piscines et centres aquatiques représentent une part sensible des consommations d'énergie du patrimoine de VRA et constituent une cible prioritaire d'intervention. Les volumes d'eau mobilisés sont également conséquents. Les enjeux environnementaux sont donc particulièrement importants sur ce patrimoine particulier. Les actions (investissement, fonctionnement) sur les piscines sont pilotées par la direction Sport, Enfant, Jeunesse, tandis que la direction commune Bâtiment est responsable des actions de suivi et monitoring. Trois opérations pilotes (centre aquatique L'Epervière, piscine Caneton, piscine Portes-lès-Valence) ont été lancées avec des objectifs ambitieux sur le plan environnemental.

Liste des sous actions

- Mise en place d'un reporting (qualitatif et financier) du suivi des consommations d'énergie, d'eau et fréquentation dans l'ensemble des piscines et déploiement de compteurs sur toutes les piscines
- Volet énergie climat de la construction du Centre Aqualudique de l'Epervière à Valence
- Réhabilitation performante et extension de la piscine Caneton
- Construction performante d'une piscine couverte à Portes lès Valence
- Campagne de sensibilisation des usagers des piscines sur les consommations d'eau

Description des actions à mettre en œuvre

- Il y a une séparation dans l'organisation entre le service gestionnaire et le service usager. La Direction Sport Enfance Jeunesse s'occupe du suivi de la fréquentation (dispositif à initier) mais ne suit pas les fluides des équipements sportifs, ni les factures (énergie, eau, flotte de véh). Ce suivi est réalisé par le service bâtiments (dispositif à initier).
- L'Epervière, en phase concours (juin 2017), Concession >20 ans. Les enjeux et objectifs environnementaux ont été intégrés dans le cahier des charges, avec fort volet sur l'identification des sources possibles d'énergies renouvelables et de récupération les plus pertinentes (récupération dans le collecteur d'eaux usées qui passe à proximité, géothermie, solaire...). Investissement + Exploitation à charge du concessionnaire, mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique, Suivi des performances par AMO pendant 2 ans. Subvention à l'investissement + Compensation annuelle des contraintes liées à la mission de service public.
- Caneton, en phase concours (juin 2017). Marché Public Global de Performance. Cahier des charges abouti sur les cibles HQE et constituant une base de référentiel, objectifs environnementaux contractuels avec garantie de performance. La partie réhabilitation concerne l'isolation du bâtiment et le traitement / chauffage de l'air. La partie extension concerne un bassin de 500 M2 couvert. Suivi des performances par AMO pendant 1 an après livraison.
- Portes-lès-Valence, en phase concours (juin 2017). Procédure classique MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique). AMO en phase programme et assistance concours. Démarche HQE interne avec cibles très haute sur qualité de l'air, gestion de l'eau et gestion et consommations d'énergie. Pas de garantie contractuelle de performance,
- A conduire. Enjeu important lié à l'hygiène des nageurs (réduction des consommations d'eau et d'énergie (filtration) et réduction de l'exposition à la chloramine). Notamment via les douches préconisées avant et après l'entrée dans les bassins. Objectif global : 90L/baigneur.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier	
Début	L'Epervière : 2018-2019 ; Caneton : 2018-2020 ; Portes-lès-Valence : 2018-2019 ; Reporting et monitoring : 2018 ; Campagne de sensibilisation : 2018
Fin	L'Epervière : réception été 2019 ; Caneton : réception nouveau bâtiment été 2019, bâtiment réhabilité février 2020 ; Portes-lès-Valence : réception déc 2019
Avancement	L'Epervière, Caneton, Portes-lès-Valence : opérations lancées, stade concours ; Reporting et monitoring : à initier ; Campagne de sensibilisation : à initier

Indicateurs
Consommation annuelle d'énergie (KWh)
Consommation annuelle d'eau (M3)

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 3 : Améliorer la performance du patrimoine

**Service référent**Direction Commune Bâtiment
Bureau d'Etudes Intercommunal**Dernière mise à jour le**

19/10/2017

ContactAlexandre REICHARDT
alexandre.reichardt@valenceromansagglo.fr
04 75 75 41 73Marion HERENG
marion.hereng@valenceromansagglo.fr
04 75 75 40 43**Partenaires**

SEM ROVALER, SPL et fond OSER, investisseurs, collectifs citoyens

Documents de référence**Contexte et objectifs**

Le patrimoine de l'agglomération mais aussi le patrimoine des communes constitue un support possible pour la production EnR qu'elle soit autoconsommée par le bâtiment comme les énergies thermiques (bois énergie, géothermie et solaire thermique par exemple) ou qu'elle fasse l'objet d'une injection sur le réseau électrique. L'exemplarité de la collectivité conduit à rechercher les installations réalisables. Un état des lieux détaillé des possibilités de chaque bâtiment est nécessaire pour lister les potentialités du patrimoine bâti communautaire et communal, ainsi que de définir un plan d'action en fonction de leur état, des travaux prévus par ailleurs et de leur usage.

Différentes possibilités de montages existent : en interne, par la SEM Rovaler voir par la SPL OSER qui peut intervenir sur les EnR en même temps ou séparément d'une opération de rénovation énergétique.

Liste des sous actions

Etudes des potentiels en énergie renouvelable et en énergie de récupération sur l'ensemble du patrimoine de VRA

Description des actions à mettre en œuvre

- Evaluer les principaux gisements d'installation d'énergie renouvelable sur et dans les bâtiments existants et inscrire des objectifs EnR dans les programmes neufs
- Cela peut être réalisé par la collectivité en direct ou confié à la SEM. Le financement des installation EnR peut aussi faire appel à un financement citoyen
- Evaluer l'intérêt de la SPL oser dont Romans est actionnaire pour le patrimoine de l'agglo ainsi que l'appui possible en phase diagnostic pour le compte des communes membres
- Il est enfin possible de recourir à des investisseurs et/ou des collectifs d'habitants en mettant à disposition les toitures de bâtiment pour la réalisation de projets photovoltaïques avec un financement participatif

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
Investissement	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	

Calendrier

Début	
Fin	
Avancement	2018 - 2022

Indicateurs

Indicateur Cit'ergie n°11 : Taux de couverture par EnR des besoins en chaleur ()
Indicateur Cit'ergie n°12 : Taux de bois local dans l'approvisionnement des chaufferies bois

Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public

Axe opérationnel 3 : Améliorer la performance du patrimoine

**Service référent**

Direction de l'Espace Public

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Alain LODO
alain.lodo@valenceromansagglo.fr
04 75 75 41 52

Partenaires

Prestataire pour audits : ING Europe, Exploitation-maintenance (2 lots) : SPIE-ENGIE et Eiffage-SBTP

Documents de référence**Contexte et objectifs**

L'éclairage public représente une facture de plus de deux millions d'euros à l'échelle de l'agglomération et une part conséquente des consommations d'énergie. VRA exerce la compétence de l'éclairage public pour toutes les communes depuis le 1er janvier 2016 (hors feux de signalisation, qui sera fait seulement pour le compte de la Ville de Valence à terme).

Un marché est en cours pour les opérations de maintenance sauf pour Valence qui a une régie d'exploitation. Depuis le 1er janvier 2016 : il y a une unité Nord et une unité Sud.

De nombreuses optimisations de l'éclairage public sont menées systématiquement (relamping, passage en leds, pose de variateurs, etc.)

Liste des sous actions

- Etendre l'ensemble de la politique du pays de Romans sur l'éclairage public aux nouvelles communes (2016, 2017) suite aux extensions de périmètre géographique de l'Agglo
- Formaliser un Schéma Directeur d'Aménagements Lumière ou Plan Lumière comprenant des exigences/objectifs en matière d'entretien/maintenance, des mesures de limitation des consommations énergétiques et de réduction des pollutions lumineuses...
- Expérimentation coupures (ou réductions) nocturnes

Description des actions à mettre en œuvre

Actions déjà mise en œuvre : la direction de l'espace public a la compétence éclairage public sur l'ensemble du territoire depuis début 2016, et mène un plan de rénovation qui s'étale sur 4 ans (2017-2020), doté d'un budget global d'investissement de 1,245M€ + 82k€ dédié à des actions sur la régulation de l'éclairage (gradation, etc). Les rénovations sont performantes sur le plan énergétique, un outil de suivi interne est en cours d'élaboration (base de données équipements et recensement des actions engagées). La trajectoire avec le budget réservé permet d'atteindre d'ici 2020 environ 50 de rénovations performantes sur les installations anciennes.

Action supplémentaire envisageable : porter l'ambition du taux de rénovation performante d'ici à 2020 à un niveau supérieur (demande budget supplémentaire en fonction), apport de moyens humains via l'économiste de flux pour travailler au suivi des consommations et analyse des factures, envisager mécanisme de type "Intracting" afin de valoriser les économies de fonctionnement réalisées pour les réinvestir sur les actions d'économies d'énergie.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €				

Calendrier

Début	2017
Fin	2020
Avancement	en cours

Indicateurs

Indicateur Cit'ergie n°20 : Consommation de l'éclairage public (KWh.hab.an)

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 1 : Mobiliser les services publics, les délégataires et les prestataires

**Service référent**

Direction assainissement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Loïc TEYSSIER
loic.teyssier@valenceromansaggl.fr
04 75 75 40 70

Marlène BLANC
marlene.blanc@valenceromansaggl.fr
04 75 75 41 30

Partenaires

Délégataires

Documents de référence**Contexte et objectifs**

Le patrimoine en DSP fait partie du périmètre obligatoire du Bilan des Gaz à Effet de Serre de VRA. L'objectif est de mettre à contribution les délégataires pour la réalisation du bilan et d'en profiter pour les sensibiliser au Plan Climat de VRA de même qu'à proposer des solutions innovantes et performantes dans le cadre des délégations et des marchés.

Liste des sous actions

Généraliser les volets énergie climat dans les futurs contrats de délégation et marchés de prestations

Description des actions à mettre en œuvre

- Intégrer au bilan un plan d'actions avec gain énergétique et investissements associés
- Demander aux prestataires la réalisation annuelle du bilan énergie et GES de leurs activités respectives

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs

Nombre de DSP comprenant un volet air énergie climat

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 1 : Mobiliser les services publics, les délégataires et les prestataires



Service référent
Direction assainissement

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Loïc TEYSSIER loic.teyssier@valenceromansaggl.fr 04 75 75 40 70
Marlène BLANC marlene.blanc@valenceromansaggl.fr 04 75 75 41 30

Partenaires
Concessionnaire Centre aqualudique, HEVATECH, délégataire exploitation stations d'épuration, partenaire complémentaire éventuel pour ORC

Documents de référence
Consultation DSP assainissement, option méthanisation, études de faisabilité Mauboule et Epervière,

Contexte et objectifs

Depuis le 1er janvier 2015, la compétence assainissement relève de la CA VRA (dont gestion des eaux pluviales urbaines). Un processus d'harmonisation est en cours (tarifaire, procédures) ainsi qu'un processus organisationnel du service et des équipes dans le cadre du transfert de la compétence. Les 6 contrats de délégation de service public (DSP) en cours (VEOLIA) se terminent en 2018 conduisant à une réflexion sur les modes de gestion. Pour la DSP de Valence des objectifs énergétiques ont été intégrés (à vérifier pour les autres). Le patrimoine en DSP fait partie du périmètre obligatoire du Bilan des Gaz à Effet de Serre de VRA. L'objectif est de mettre à contribution les délégataires pour la réalisation du bilan, d'en profiter pour les sensibiliser au Plan Climat de VRA, et de les inciter à proposer des solutions innovantes et performantes dans le cadre des délégations et des marchés notamment dans le domaine de l'assainissement.

Liste des sous actions

- Récupération de chaleur par la future concession du Centre aquatique de l'Epervière à Valence
- Valorisation énergétique des boues d'épuration des 3 STEP (Valence, Romans, Portes-les-Valence)
- Récupération de l'énergie fatale des STEP (Fours de Romans et Valence)
- Règlement d'assainissement

Description des actions à mettre en œuvre

- Récupération de chaleur dans les collecteurs d'eaux usées à proximité du futur Centre aquatique.
Les eaux usées constituent un potentiel de production d'énergie qu'il est possible de valoriser partiellement au niveau des bâtiments ou au niveau des canalisations publiques. Le projet de centre aquatique est une première opportunité pour valoriser le potentiel de récupération de chaleur dans les eaux usées. Son raccordement à une récupération thermique sur la station de relevage des eaux usées Epervière est inscrit comme devant être étudié dans le cahier des charges de concession de l'équipement (cf fiche 33)
- Mise en place de digesteurs sur les STEP pour produire du biogaz
Etude de faisabilité réalisée en 2016. La méthanisation des boues d'épuration fait l'objet d'une variante dans l'appel d'offre pour le renouvellement de la DSP pour l'exploitation des stations d'épuration de Valence, Romans et Portes-Lès -Valence.
- Récupération de la chaleur issue des cheminées des fours des STEP de Valence et Romans (ces incinérateurs brûlent les boues de STEP et l'incinérateur de Valence brûlera, à terme, les futurs digestats)
Un partenariat avec la société Hevatech a conduit à équiper l'évacuation des fumées de l'incinérateur des boues de STEP de Romans avec un démonstrateur technologique (turbine de cogénération) dont l'utilisation sera provisoire dans l'attente de l'installation de méthanisation de Valence. L'incinérateur de Valence a fait l'objet d'une étude de faisabilité également, dont le dimensionnement semble toujours cohérent avec le projet de méthanisation. Ainsi il est envisageable de développer un projet de cogénération sur l'incinérateur de Valence dont les rejets thermiques alimenteraient le méthaniseur. D'ores et déjà l'agglomération a investi pour le remplacement des échangeurs de fumée de l'incinérateur.
- Mise en œuvre du Règlement d'assainissement avec mesures favorisant la rétention/infiltration des eaux pluviales, mesures compensatoires. Le règlement d'assainissement a été adopté au Conseil Communautaire du 1er décembre 2016. Il devra ensuite se mettre en œuvre et se décliner progressivement dans les documents d'urbanisme des communes en lien avec la mise en œuvre du VADEMECUM

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	20 000 €						
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	2020
Avancement	

Indicateurs
Indicateur Cit'ergie n°32 : Consommation énergétique des STEP (kwh/kg DBO5 éliminé) Valorisation énergétique en MWh

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 1 : Mobiliser les services publics, les délégataires et les prestataires



Service référent
Direction des déchets

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Véronique SAYER veronique.sayer@valenceromansagglo.fr 04 75 63 76 28
Mickael BERGER mickael.berger@valenceromansagglo.fr 06 21 63 59 38

Partenaires

Documents de référence
Projet de territoire SYTRAD

Contexte et objectifs

La collecte et le traitement des déchets représentent le premier poste d'émission de gaz à effet de serre du bilan GES patrimoine et compétence de Valence Romans Agglo (Bilan GES 2016). La réduction du volume de déchets et l'amélioration du tri sélectif sont une composante essentielle des actions du PCAET relatives au patrimoine et compétences directes de la collectivité.

Liste des sous actions

- Réflexion sur un portage par le SYTRAD du Plan Local de Prévention (PLP)
- Dans l'attente, poursuite des actions existantes

Description des actions à mettre en œuvre

- Le SYTRAD traite déjà de la prévention (compostage individuel, gaspillage alimentaire et nouveau site internet avec actions de sensibilisation) mais à date, aucune collectivité appartenant au SYTRAD ne dispose d'un PLP. Pour novembre 2018, le SYTRAD va réaliser un plan de territoire pour lequel le portage du PLP sera intégré à l'étude de mise en œuvre.
- Actions existantes :
 - * compostage individuel : commande de 600 composteurs individuels (en avril) de façon à poursuivre la vente encore pendant 4 ans, même si le SYTRAD ne renouvelle pas son marché de fourniture
 - * compostage collectif : mise en place d'une procédure pour l'installation de nouveaux sites; objectif de 25 nouveaux sites (pied d'immeuble et espace public) d'ici la fin de mandat; en partenariat avec la ville de Valence, appel à projets pour 10 sites; Le SYTRAD souhaite faciliter le développement du compostage collectif et réfléchir à la mise en place de formations.
 - * réemploi: poursuite du partenariat avec Nouvelle R, Emmaüs et la récupération de vélos; octroi d'une gratuité en déchèterie à hauteur de 50m3 pour soutenir la future matériauthèque de Montmeyran et le RESE de Châteauneuf ; création d'un partenariat avec un SESSAD pour la récupération de matériel informatique; réflexion sur un système d'appel à projets pour la gestion du réemploi sur le territoire
 - * couches lavables : pas de souhait de développer leur présence dans les crèches au-delà de celles déjà équipées; pour la promotion auprès des familles, négociation avec l'ancien prestataire du secteur nord pour l'organisation de réunions sur tout le territoire
 - * gobelets réutilisables : avec le service communication définition d'une nouvelle sérigraphie; dans un 1er temps fabrication à l'usage de l'Agglo et ensuite voir pour de la mise à disposition élargie
 - * poules: arrêt de ce type de projet car le nourrissage d'animaux par des déchets est interdit
 - * STOP PUB : poursuite de la distribution au public; réalisation d'un partenariat avec un commerçant de Valence
 - * information aux usagers : réalisation par le service communication d'affiches pour nos tenues de stand dont thèmes sur les éco-gestes et le gaspillage alimentaire.
 - * participation aux semaines européennes ou nationales type SERD, Tous au compost... (distribution de compost ou de broyat)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							70000 € pour l'étude du SYTRAD
Investissement							

Calendrier	
Début	mi septembre 2017 : lancement étude de territoire SYTRAD
Fin	validation du projet de territoire SYTRAD novembre 2018
Avancement	

Indicateurs
Indicateur Cit'ergie n°4 : Production de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) par habitant (kg.hab.an)

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 1 : Mobiliser les services publics, les délégataires et les prestataires



Service référent
Direction Familles

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Corinne LECLERC corinne.leclerc@valenceromansagglo.fr 04 75 63 76 44
Sylvain MOLLIER sylvain.mollier@valenceromansagglo.fr Coordinateur gens du voyage 04 75 72 77 82

Partenaires

Documents de référence

Contexte et objectifs

La Communauté d'agglomération détient la compétence globale « Création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » depuis le 1er janvier 2016 et elle gère dorénavant quatre aires d'accueil, situées respectivement à Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Romans-sur-Isère et Valence, offrant un total de 124 places, pour des familles qui peuvent séjourner sur ces aires pour une durée allant de 3 à 9 mois.

Jusqu'en 2016 il n'y avait pas de dispositif de tri sélectif des déchets ménagers sur les aires d'accueil des gens du voyage. La direction Familles a testé le tri sur l'aire de Bourg lès Valence et pourrait étendre sur toutes les aires

Liste des sous actions

Extension du tri des déchets à toutes les aires de gens du voyage

Description des actions à mettre en œuvre

A l'occasion de la semaine européenne du développement durable en juin 2016 la Direction des Familles a engagé une démarche innovante de tri sélectif des déchets ménagers sur les aires d'accueil des gens du voyage, et a opté pour une action expérimentale sur une première aire d'accueil, avec le choix d'un site pilote à Bourg-lès-Valence.

L'installation de trois containers de tri du verre, du carton et des emballages plastiques et métalliques sur l'aire d'accueil a été effectuée lors d'une journée de sensibilisation et d'information auprès des usagers de l'aires, adultes et enfants, dans le cadre d'une manifestation festive.

Le bilan réalisé au bout de 6 mois, qui coïncide avec la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, est positif par la qualité du tri réalisé et si les volumes de déchets triés sont légèrement inférieurs à la moyenne par nombre d'habitants observée sur la Commune de Bourg-lès-Valence cette action permet la sensibilisation permanente du public présent sur l'aire à la nécessaire gestion citoyenne des déchets et plus largement à la protection de l'environnement. Cette action pilote est à poursuivre et, au vu de ce bilan positif, la décision pourra être prise de la développer ensuite sur les 3 autres aires d'accueil de gens du voyage de la communauté d'agglomération.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier	
Début	
Fin	
Avancement	

Indicateurs
de la population couverte par le tri des déchets

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 1 : Mobiliser les services publics, les délégataires et les prestataires



Service référent
Direction famille / cuisine centrale

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Jerome MARTIN jerome.martin@valenceromansagglo.fr 04 75 55 34 26

Partenaires
Banque alimentaire

Documents de référence
Convention, attestation de dons en nature

Contexte et objectifs

La cuisine centrale fait partie du périmètre obligatoire du Bilan des Gaz à Effet de Serre de VRA. Il s'agit donc pour l'agglomération de réduire significativement ses émissions sur son périmètre (facteur 4 d'ici 2050) en généralisant progressivement les pratiques exemplaires notamment sur la thématique gestion des déchets.

Voir fiche "Cuisine centrale".

Liste des sous actions

Tri et valorisation des déchets à la cuisine centrale

Description des actions à mettre en œuvre

VRA va signer en 2017 une convention avec la Banque Alimentaire pour donner les aliments non utilisés.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier	
Début	Signature de la convention au 3eme trimestre 2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs
de déchets triés et valorisés

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 1 : Mobiliser les services publics, les délégataires et les prestataires



Service référent
Direction Gestion des déchets

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Mickaël BERGER mickael.berger@valenceromansagglo.fr 04 75 63 76 03

Partenaires

Documents de référence
Stratégie de collecte : Feuille de route 2017-2020 Redevance Spéciale : conventions et flyer explicatif

Contexte et objectifs

La collecte et le traitement des déchets représentent le premier poste d'émission de gaz à effet de serre du bilan GES patrimoine et compétence de Valence Romans Agglo (Bilan GES 2016). La réduction du volume de déchets et l'amélioration du tri sélectif sont une composante essentielle des actions du PCAET relatives au patrimoine et compétences directes de la collectivité. Le développement de l'apport volontaire et l'optimisation de la collecte permettront également de réduire la consommation de carburants et de fait l'émission de GES.

Liste des sous actions

- Mise en œuvre de la stratégie de collecte : développement de la collecte en apport volontaire
- Poursuite de l'optimisation de la collecte
- Déploiement de la redevance spéciale

Description des actions à mettre en œuvre

- Conformément à la feuille de route 2017-2020 validée par les élus de l'Agglo, sur plusieurs zones du territoire, développement de la collecte en apport volontaire des OMR (via des conteneurs de grande capacité) en remplacement de la collecte en bacs individuels et/ou collectifs (avec densification des points d'apport volontaire dédiés à la collecte sélective) => impacts potentiels principaux : optimisation des circuits de collecte, diminution du tonnage d'OMR, augmentation du tonnage de collecte sélective...
- Optimisation de la fréquence de collecte des OMR en porte à porte : passage de C3 à C2 (certains secteurs de Valence et Bourg-lès-Valence au 01/06/2016 - secteurs de Bourg de Péage à l'étude) et passage de C6 à C3 (centre ville de Romans-sur-Isère au 04/09/2017). Cette optimisation se poursuivra vraisemblablement sur d'autres zones du territoire non ciblées à ce jour. => impacts : réduction du nombre de kilomètres parcourus et de la consommation de carburant.
- Rencontre de tous les producteurs de déchets assimilés aux ordures ménagères (professionnels) produisant un volume hebdomadaire compris entre 2 et 10 m3 (soit environ 250 Ets) afin d'établir un diagnostic de leur production de déchets, de leur rappeler leur obligation réglementaire (notamment en termes de tri des biodéchets à la source => nécessité pour ces Ets de trouver une filière de valorisation spécifique non proposée par l'Agglo) et de leur proposer la signature d'une convention de Redevance Spéciale. En cas de refus, ces Ets contractualisent avec des prestataires privés qui assurent la collecte et le traitement de leurs déchets. Dans ce cas de figure, l'impact attendu à court terme est une diminution du tonnage d'OMR. A long terme, dans le cas où de nombreux Ets s'orienteraient vers la prestation, l'Agglo pourrait alors envisager une refonte de certains circuits de collecte.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier	
Début	Stratégie de collecte : en cours Optimisation de la collecte : en cours
Fin	2020
Avancement	

Indicateurs
Consommation totale de carburant de la collecte/KM

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 2 : Mobiliser le potentiel renouvelable du territoire



Service référent
Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien VYE

Partenaires
Communes
Syndicat d'énergie

Documents de référence

Contexte et objectifs

La planification énergétique comporte de nombreuses possibilités de mobilisations territoriales larges : grappes photovoltaïques, participation à des projets éoliens ou méthanisation, création de réseaux de chaleur, etc. La mise en place d'une démarche partenariale associant les acteurs volontaires (partenaires et habitants) permettra de donner corps à la stratégie énergétique territoriale. La planification énergétique coordonne l'ensemble des actions et leurs conséquences et interfaces avec d'autres secteurs de la vie économique du territoire ainsi que leur impact en matière de réseau énergétiques (réseau de chaleur et réseau électrique notamment). Le schéma directeur énergie rassemble l'ensemble de ces différentes actions. Une cartographie des réseaux et des potentiels de développement permet de visualiser les enjeux et les traduire dans les différents documents d'urbanisme. Une démarche commerciale de raccordement de bâtiments existants peut aussi en découler.

Liste des sous actions

- Schéma directeur énergie (SDE)
- Création et animation d'un groupe de travail technique
- Plan d'actions Chaleur
- Mettre en place un contrat territorial de développement des EnR avec l'ADEME (gestion déléguée du fond chaleur)
- Organiser le dialogue entre VRA, ENEDIS, le SDED pour optimiser la planification des réseaux au regard des gisements EnR
- Localiser les gros serveurs sur le territoire pour récupération de chaleur

Description des actions à mettre en œuvre

a) Formaliser un outil de planification énergétique, à partir des éléments existants, qui permette de suivre le développement de la production énergétique renouvelable dans la consommation finale d'énergie incluant les politiques de maîtrise de l'énergie (yc politique habitat et mobilité) et l'évolution coordonnée des réseaux de distribution d'énergie (chaleur, gaz, électricité).

Le SDE est un des outils de la planification énergétique avec des indications concrètes pour :

- freiner la consommation et améliorer l'efficacité énergétique
- mettre en œuvre l'ensemble du potentiel de production d'énergie locale + bilan économique
- augmenter l'utilisation des énergies renouvelables (yc énergies de récupération eaux usées, industries, etc)
- réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre)
- coordonner les différentes démarches sectorielles et notamment la planification urbaine.

La programmation énergétique comporte une cartographie consignait les secteurs géographiques de développement prioritaires des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur (production ou approvisionnement par un réseau de chaleur). Cette programmation est dotée d'un dispositif de suivi/contrôle avec des objectifs, du suivi et de l'évaluation.

b) Construire une nouvelle gouvernance de projet. Création et animation d'un groupe de travail technique multi-acteurs pour définir et suivre la mise en œuvre de la planification énergétique territoriale. Conduire des projets collectifs associant élus locaux (communes), PME et habitant : Eolien, réseaux de chaleur, centrales villageoises

c) i. Densifier les réseaux de chaleurs existants ii. Créer de nouveaux réseaux polyvalents : bois énergie, géothermie, solaire thermique, cogénération (biogaz), récupération de chaleur fatale iii. Poursuivre le plan chaleur solaire

d) Contractualiser avec l'ADEME

e) Voir fiche "Réseau électrique BT"

f) Etude à finaliser dans le cadre du PCAET

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	20 000 €	20 000 €					
Investissement							

Calendrier

Début	2018
Fin	2022
Avancement	

Indicateurs

Consommation finale d'énergie du territoire

Indicateur Cit'ergie n°25 : Taux de production EnR thermique (chaud et froid) sur le territoire ()

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 2 : Mobiliser le potentiel renouvelable du territoire



Service référent
Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien VYE

Partenaires
EPR, opérateurs privés, associations environnementales

Documents de référence
Futur SRADET

Contexte et objectifs

Les projets éoliens sont longs à développer et soulèvent généralement des oppositions fortes d'une partie des populations concernés par les impacts sonores et visuels. L'association très en amont des habitants concernés n'évite pas les recours mais permet de mieux définir en amont des projets et des objectifs partagés par le plus grand nombre de personnes concernées. La recherche "optimisée" des sites les plus acceptables au regard des nombreux enjeux (paysage, citoyens, environnement...) est une condition indispensable au développement durable de l'éolien.
Anticiper le prochain SRADET intégrant le SRCAE et schéma éolien.

Liste des sous actions

- Renforcer le potentiel de production des 2 sites en cours de construction et étudier la faisabilité et l'acceptabilité de leur extension.
- Réfléchir sur l'opportunité d'affecter une partie des recettes tirées de l'exploitation des parcs éoliens à certaines actions en faveur de la transition énergétique.
- Poursuivre le financement citoyen après évaluation
- Identifier d'éventuels nouveaux sites éligibles à l'éolien à l'horizon 2030 en tenant compte des contraintes d'acceptabilité sociale ainsi que des enjeux paysagers, patrimoniaux et environnementaux.
- Initier une démarche de co-élaboration avec des développeurs identifiés et qualifiés.

Description des actions à mettre en œuvre

L'affichage des perspectives de recettes pour les différentes collectivités concernées, ainsi que l'ouverture du financement des projets aux habitants et acteurs du territoire contribue à renforcer la légitimité des choix proposés ainsi que l'amélioration le cas échéant des caractéristiques des projets. Ces éléments pourront être pris en compte par les personnes résidant dans le périmètre de visibilité (habitants, associations, entreprises, collectivités) en même temps que les autres enjeux et intérêts impactés par le projet d'implantation. Ainsi, la recherche de sites les plus acceptables au regard des critères d'intégration dans le grand paysage et de respect des caractéristiques identitaires des zones concernées pourra être "optimisée", condition indispensable pour un développement durable de l'éolien.

La collectivité a un rôle important à jouer en amont des dépôts de dossier en ordre dispersé par les opérateurs privés auprès de la DREAL. La participation des collectivités compétentes doit permettre de prioriser les projets les moins impactants au regard des enjeux paysagers, environnementaux et économiques (tourisme, immobilier...) ainsi que des objectifs et orientations d'aménagement et de développement portés dans les documents d'urbanisme et d'aménagement (SCOT, PLU, Chartes paysagères).

- Achever les investissements en cours (cf action 50).
Lancer des études pour évaluer les perspectives de développement des capacités de production des parcs de Montmiral et Montrigaud.
- Flêcher la part de recettes provenant de la production éolienne susceptible le cas échéant d'être affectée à des actions de maîtrise de l'énergie et/ou de nouveaux projets EnR (Cf Fiche action "Direction Centralisée pour la transition énergétique")
- 1 des parcs éoliens de Montmiral et Montrigaud sera ouvert à l'investissement citoyen en 2018. Cette démarche sera évaluée et reprise le cas échéant dans les prochains projets.
- Gisement éolien à mobiliser à l'horizon 2030 : définition des objectifs à atteindre et des conditions d'éligibilité des projets au soutien de Valence Romans agglomération aux fins d'arbitrage (projets à développer ou soutenir et projets à ne pas soutenir).

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier	
Début	
Fin	
Avancement	

Indicateurs
Production MWh/an éolien sur le territoire <> dont part de la production issue des SEM VRA Potentiels programmés

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 2 : Mobiliser le potentiel renouvelable du territoire



Service référent
Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien VYE

Partenaires
a) VoisiWatt, Rovaler b) Rovaler, communes c) VRH et autres bailleurs, Valsoleil d) Dir. Economique, Dir. Urbanisme, Rovaler et développeurs PV privés e) Rovaler et développeurs PV privés

Documents de référence

Contexte et objectifs

Le photovoltaïque a été identifié lors du diagnostic énergétique territorial comme une des énergies clé pour atteindre les objectifs TEPOS. Une dynamique locale existe déjà en raison des conditions d'ensoleillement locales et de la présence d'opérateurs public/privés comme les SEM Rovaler ou Energie Rhône Vallée. Le soutien de l'agglomération à cette filière va consister à : 1) poursuivre ses actions de prospection de sites potentiels sur les patrimoines des communes, de grands bailleurs, des entreprises (en particulier les nouvelles installations), de parkings ou de friches 2) mobiliser les différents maîtres d'ouvrage 3) faciliter les projets en relayant des informations fiables et en mettant en relation les porteurs de projets avec des développeurs 4) relayer et soutenir les démarches participatives 5) s'appuyer sur le VADEMECUM pour promouvoir un standard "PV-compatible" des nouvelles constructions 6) s'assurer d'une certaine cohérence de développement sur tous les segments en réalisant un suivi des projets en développement.

Liste des sous actions

- Développer le PV sur le résidentiel
- Développer le PV sur le patrimoine public (bâtiments, parkings, décharges fermées, etc.)
- Développer des actions collectives (bailleurs, etc.)
- Mobiliser le patrimoine des entreprises : grandes toitures et parkings
- Développer des parcs de PV au sol
- Soutenir la diffusion de l'information sur le PV en général et sur les actions engagées localement

Description des actions à mettre en œuvre

- Soutenir la démarche participative de VoisiWATT sur la prospection et l'équipement PV de toitures de particuliers. 3000 €/an d'accompagnement et participation au capital de la SAS par Rovaler (cf fiche action SEM).
- Recensement auprès des communes en vue de monter des opérations collectives et alimenter une base de données. Prise en compte des évolutions en matière d'auto-consommation. Coordination et accompagnement des communes par la direction TE (cf fiche Direction Centralisée), financement des opérations par les communes et/ou Rovaler (cf fiche action SEM).
- Identifier et sensibiliser les détenteurs de patrimoines importants (bailleurs sociaux, groupements d'agriculteurs, etc.) et lancer des actions collectives. Coordination et accompagnement des propriétaires par la direction TE (cf fiche Direction Centralisée) dont Valence Romans Habitat et Valsoleil.
- Mobiliser les entreprises présentes dans les zones d'aménagement pour la mise à disposition de leurs bâtiments et leurs parkings en faisant le relais entre les propriétaires de grandes toitures ou de grands parkings (ombrières) et les développeurs PV privés ou Rovaler si investissement public sollicité (ex : Allopeu). Lien avec la direction urbanisme pour amener les centres commerciaux neufs > 1000 m² à installer du PV dans le cadre de la loi biodiversité. Poursuite du lien avec la direction économique et la CCI pour amener les entreprises qui s'installent sur les zones d'activité à installer du PV. Utiliser le Vademecum sur le PLU pour intégrer des prescriptions sur la qualité du bâti (résistance des toitures, orientations, etc.) dans la cession des terrains des zones d'activité.
- Définir une approche intégrée valorisant les interactions positives (biodiversité, terres agricoles, paysages, limitation des intrants, zones de captage d'eau) en couplant les projets PV avec d'autres pour faciliter leur acceptation, par ex les développer proche des secteurs de production agri bio et de champs de captage, installation de jeunes agriculteurs. Favoriser le développement du PV sur les anciennes décharges. Relayer les démarches de financement participatif des opérations de 500 kW à 17 MW visant la majoration tarifaire de l'AO CRE4. Alimenter une base de données et travailler en partenariat avec Rovaler et les autres développeurs privés.
- Relayer les informations du site photovoltaïque.info auprès des habitants et des acteurs économiques, notamment les évolutions techniques et réglementaires en matière de mécanismes de soutien et d'auto-consommation

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	b) investissement par commune ou Rovaler d) et e) investissement potentiel par Rovaler.
Investissement							Budget partenaires centrale PV Upie, Granges lès Beaumont: 5M€. Budget ROVALER centrales PV anciennes décharges: 7M€

Calendrier	
Début	janvier 2018
Fin	fin 2023
Avancement	

Indicateurs
Indicateur Cit'ergie n°29 : Puissance PV installée sur le territoire (Wc/hab)

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 2 : Mobiliser le potentiel renouvelable du territoire



Service référent
Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien VYE

Partenaires
ENEDIS, SDED

Documents de référence

Contexte et objectifs

Le développement du PV est un des axes forts de la stratégie EnR de l'agglomération, avec un gisement très important en toitures. Un enjeu majeur réside dans la connaissance fine et l'éventuelle adaptation du réseau électrique BT, sur lequel seront raccordées la plupart des installations PV dites diffuses. Dans l'optique du moindre coût global, une planification concertée entre la collectivité, l'autorité concédante et le gestionnaire de réseau est donc souhaitable.

L'enjeu pour Valence-Romans Agglomération est d'acquiescer les moyens de dialoguer avec le GRD sur les solutions organisationnelles et techniques permettant le soutien au développement du PV sur le territoire en minimisant les coûts de raccordement pour les producteurs BT.

Liste des sous actions

Anticiper le raccordement des producteurs sur le réseau BT

Description des actions à mettre en œuvre

Planification concertée entre le gestionnaire de réseau de distribution, la collectivité, les producteurs et l'autorité concédante du raccordement au réseau des projets d'énergies renouvelables, en particulier l'intégration des installations photovoltaïques en basse tension.

- Réalisation d'une étude sur la capacité du réseau basse tension pour l'accueil du gisement brut photovoltaïque avec Enedis
- Identification du rôle d'une collectivité dans l'accompagnement des porteurs de projet en basse tension par la collectivité sur le sujet du raccordement
- Mise en place d'actions concrètes de coordination entre la collectivité, l'autorité concédante (SDED) et avec le gestionnaire de réseau de distribution (Enedis)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	8 450 €						
Investissement							

Calendrier	
Début	juillet 2017
Fin	juillet 2019
Avancement	

Indicateurs
Puissance ENR raccordée au réseau BT (MWh)

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 2 : Mobiliser le potentiel renouvelable du territoire

**Service référent**

Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Julien VYE

Hélène BENICHOU
helene.benichou@mairie-valence.fr

Partenaires

CCI, Syndicats professionnels

Documents de référence**Contexte et objectifs**

La société FONROCHE a établi un partenariat avec la Ville de Valence pour développer un projet d'électro géothermie à grande profondeur. Après des campagnes d'étude sur la ressource, FONROCHE procèdera à un premier forage exploratoire en 2018, pour une mise en service des installations définitives en 2019 (50 GWh électrique et 50 GWh de chaleur distribué en réseau). L'essentiel du potentiel de géothermie considéré dans le cadre du plan climat est lié à ce projet FONROCHE.

Le territoire de VRA disposant de nappes phréatiques adaptée à la géothermie. La géothermie de faible profondeur sur nappe ou sur sondes est accessible pour de nombreux projets et constitue un complément de production de chaleur (zones d'activité, réseaux de chaleurs, etc.).

Liste des sous actions

- a) Projet Fonroche de Valence
- b) Développer la géothermie à faible profondeur en veillant au strict respect de l'intégrité des ressources en eau

Description des actions à mettre en œuvre

- b) Développer un partenariat avec la filière professionnelle pour l'installation de 1000 installations collectives d'ici à 2025 dont les 3/4 sur le neuf (soit 50 GWh)

La lancement d'une opération de promotion de la géothermie avec la filière professionnelle nécessite d'être animée. Cela peut être réalisé par la CCI et les syndicats professionnels et/ou par la direction transition énergétique. cf action 34 pour le patrimoine de VRA

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							60M€ FONROCHE
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	2020
Avancement	Forage exploratoire FONROCHE en 2018

Indicateurs

Production annuelle géothermique (MWh)

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 2 : Mobiliser le potentiel renouvelable du territoire

**Service référent**

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Julien VYE

Gaelle WATTEL
gaelle.wattel@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Partenaires

FIBOIS, ACDP, CRPF, Communes Valence - Romans - délégataires réseau

Documents de référence

Convention avec FIBOIS

Contexte et objectifs

Le PCAET vise un total de 140 GWh supplémentaire en 2025, avec notamment la création de deux à cinq réseaux de chaleur ruraux, la reprise du projet de chaufferie bois de Romans, 10 000 maisons se chauffant au bois granulé ou plaquettes.

Un plan d'action a été élaboré avec FIBOIS et le CRPF, il permet de viser d'une part le développement de l'exploitation de la ressource locale et de prévenir d'autre part la pollution de l'air.

Liste des sous actions

- Développer des plateformes territoriales et plans d'approvisionnement (PAT)
- Développer les chaufferies bois dans le respect des principes de proximité (approvisionnements locaux), de gestion durable de la ressource locale et de conservation de la biodiversité forestière dans un contexte de changement climatique selon les principes énoncés dans le diagnostic d PCAET p79 (diversification espèces, conservation arbres anciens...)
- Structurer la filière bois

Description des actions à mettre en œuvre

Le plan d'action prévoit (i) la création d'une association de propriétaires forestiers, (ii) des plans de massif pour améliorer la desserte et l'exploitation, (iii) une conférence d'information sur la prime air-bois et la qualité d'approvisionnement (démarche régionale "Rhône Alpes Bois bûches") et (iv) un appel à projet pour une gestion optimisée de la forêt privée (essences, exploitation, ...).

En parallèle le développement de la consommation de bois énergie sur le territoire doit accompagner la mobilisation de la ressource. Deux projets d'ampleur sont envisageables pour tirer la demande : les réseaux de chaleur de Valence (chaufferie bois en complément de la géothermie en projet), et le réseau de Romans (études suspendues et à reprendre). En complément, plusieurs réseaux ruraux peuvent se déployer et la densification des réseaux existants venir compléter la demande, une politique d'appui aux communes doit être développée. Enfin, la mise en œuvre d'une démarche d'étude systématique d'utilisation de la biomasse (ou du bois construction) doit être développée vis à vis des communes et des services patrimoine de l'agglomération.

a et b) Recenser les projets bois énergie locaux pour cumuler plus de 100 tep et bénéficier des aides financières ADEME associées aux « contrats territoriaux » (cf fiche 43). Développer en // des plateformes territoriales d'approvisionnement pour structurer la filière.

c) Utiliser les consommations de chauffage de la collectivité pour structurer la filière bois-énergie, en substituant des consommations fossiles par du bois-énergie. Une étude a montré un vrai potentiel sur le bois énergie pour le patrimoine de VRA. Un plan d'actions va être élaboré pour les 5 ans à venir, il y a un enjeu de travailler sur la demande en chaleur (l'offre étant relativement facile à créer puisque le réseau d'acteurs forestiers s'est structuré).

Etude territoriale mettant en lien un potentiel de production de bois-énergie (dans une logique soutenable) et une valorisation pour couvrir les besoins de chaleur de la collectivité. (potentiel 60 000m3 plaquettes identifié sur VRA). En passant des conventions d'achat de bois-énergie, la collectivité structure la filière locale. Cette action est couplée à la mise en place d'une structure participative d'acquisition de forêts proches (sur le modèle de Terre de Liens) qui garantit la gestion soutenable et optimale de la production locale (regroupement forestier, équilibre entre biodiversité, production de bois d'oeuvre et bois-énergie, ...). Cette action est à mener en lien avec l'ACDF. Enfin, veiller à ce que le développement du bois énergie, prenne en compte le caractère faiblement radioactif des cendres en formulant des recommandations adaptées aux utilisateurs.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	50 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	
Investissement							

Calendrier

Début	2018
Fin	2021
Avancement	

Indicateurs

m3 de plaquette forrestiaire utilisées sur le territoire
Production énergétique

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 2 : Mobiliser le potentiel renouvelable du territoire

**Service référent**

Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Julien VYE

Partenaires

Chambre d'agriculture, CCI, GrDF, Sytrad, Syndicat d'assainissement

Documents de référence

- Etude-action pour le développement de la méthanisation territoriale (Solagro, mai 2017)

Contexte et objectifs

Malgré un traitement régulier du sujet de la méthanisation dans les revues techniques essentiellement, ce type de projet reste encore mal connu des potentiels porteurs de projet (agriculteurs, collectivités, industriels) et du grand public. Il est donc nécessaire de porter à connaissance de ces acteurs locaux les atouts d'un projet de méthanisation, pour faciliter l'émergence de nouvelles démarches, en particulier sur les zones à fort potentiel (présence conjointe de ressource organique et débouché énergétique).

Liste des sous actions

- a) Poursuivre la mobilisation du secteur agricole, principal contributeur au potentiel en ressource organique (étude en cours)
- b) Maximiser l'acceptabilité sociale des démarches en associant les élus en amont des démarches méthanisation

Description des actions à mettre en œuvre

- a)
 - i. Identifier des leaders agricoles locaux
 - Légitimité à porter un projet territorial structurant
 - Mobiliser les élus agricoles pour participer à l'identification
 - ii. Poursuivre le porter à connaissance par des réunions d'animation au plus proche des zones à potentiel et des voyages d'étude et des témoignages de porteurs de projet pour concrétiser la thématique
- b) Montée en compétence pour être en capacité de répondre aux questions posées par leurs administrés

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
Investissement							

Calendrier

Début	2016
Fin	2020
Avancement	Deux projets de méthanisation en développement et 3 démarches en fin de pré-faisabilité

Indicateurs

Indicateur Cit'ergie n°36 : Valorisation des biodéchets (biogaz et compost) (kWh/an ou à défaut kg.hab.an de biodéchets valorisés)
Indicateur Cit'ergie n°37 : Valorisation du biogaz des centres de stockage des déchets ()

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 2 : Mobiliser le potentiel renouvelable du territoire



Service référent
Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien VYE

Partenaires
SID , CNR, EDF

Documents de référence

Contexte et objectifs

A l'horizon 2025, le PCAET vise une multiplication par 1,8 de la production d'énergie renouvelable du territoire par rapport à 2013 (multiplication par 3,5 d'ici 2050). La production hydroélectrique représente plus de la moitié de la production d'énergie renouvelable du territoire actuelle. Sans être une contribution majeure au développement des EnR, la production hydroélectrique peut être amenée à se développer légèrement :

- en exploitant au mieux les barrages existants (gain de potentiel de 20)
- en mobilisant les potentiels sur les conduites d'adduction d'eau, tant eau potable, qu'eaux usées
- en développant quelques nouvelles installations sur les potentiels existants (potentiel résiduel de 2 MW soit 8,3 GWh)

Aucun potentiel de turbinage sur les canaux d'irrigation n'est mobilisable.

Liste des sous actions

- Optimiser les ouvrages existants (rénovation et optimisation des conduites)
- Turbiner les conduites d'adduction d'eau potable
- Création de nouveaux sites sur les potentiels existants (petite hydroélectricité) sous réserve de ne pas impacter la biodiversité indigène et notamment de ne pas altérer les fonctionnalités écosystémiques et la continuité écologique du milieu aquatique en toute période de l'année ou encore de porter atteinte à l'intégrité de paysages remarquables ou identitaires au sens notamment du SCoT Grand Rovatain.

Description des actions à mettre en œuvre

- L'agglomération dispose déjà d'une production hydroélectrique significative, avec 4 barrages sur son territoire :
 - Usine de Bourg-Lès-Valence / CNR - Puissance : 184,1 MW
 - Usine de La Vanelle (Granges les Beaumont) / EDF - Puissance : 21,3 MW
 - Usine Pizançon (Romans sur Isère) / EDF - Puissance : 33,6 MW
 - Usine Ecancière (Eymeux) / SID - Puissance : 2,1 MW
 La rénovation, le remplacement des éléments anciens et le complément d'équipement sur les barrages permettent des gains variables sur les puissances des équipements, de 9 à 59 , en moyenne (constat sur 18 rénovations) de 27 .
 Un gain de 20 sur la puissance installée sur VRA, soit 48 MW (hors Usine de l'Ecancière), permettrait une production complémentaire de 299 GWh. La faisabilité sur les barrages d'EDF est limitée pour ceux de la Vanelle et Pizançon, sur lesquels le remplacement des vannes est en cours de réalisation. Il semble donc peu probable qu'une autre rénovation intervienne prochainement.
- Le principe consiste à remplacer des brise-charge, ou d'autres systèmes de régulation, par des turbines hydrauliques. VRA considère qu'il n'y a pas de potentiel significatif à l'exception peut-être de la partie Est du territoire (contreforts du Vercors), mais l'intérêt de tel projet est pédagogique.
- Le potentiel résiduel sur les cours d'eau du territoire, c'est-à-dire ce qu'on pourrait produire en complément de ce qui existe déjà, s'élève à 2 MW de puissance pour un productible de 8,3 GWh (pour 4 000 heures de fonctionnement annuel, hypothèse prudente). Les tronçons d'eau retenus sont pour chacun cours d'eau classés en catégorie 5, considérés « mobilisable » par rapport aux enjeux environnementaux, d'un débit supérieur à 30 l/s et d'une puissance résiduelle supérieure à 10 kW. Les sites les plus intéressants en termes de productible, uniquement les tronçons d'eau d'un débit supérieur à 200 l/s et d'une puissance résiduelle supérieure à 50 kW, sont au nombre de 6 pour une puissance totale de 389 kW : les cours d'eau La Barberolle (Valence), L'Ecoutay (Beaumont-lès-Valence), Le Chalons (Granges-les-Beaumont), L'Ecoutay (Montmeyran), Ruisseau de Loye (Montmeyran), Le Guimand (Chabeuil).

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							a) Budget global de 57,6 M€ c) Budget global de 6 M€
Investissement							Budget annuel de fonctionnement : 3 de l'investissement

Calendrier

Début	
Fin	
Avancement	Action à mener en continu

Indicateurs

Production hydroélectrique annuelle (GWh)

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 2 : Mobiliser le potentiel renouvelable du territoire



Service référent
Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien VYE

Partenaires

Documents de référence
Délibérations restructuration des SEM

Contexte et objectifs

L'agglo a créé en 2007 la SEM compagnie éolienne du pays de romans (CEPR) au côté de la société compagnie du vent pour développer les parcs éoliens de Montmiral et Montrigaud. En 2010, la collectivité a ensuite créé la SEM Romans Valence Energies Renouvelables (ROVALER) aux côtés de la CNR et de la CDC. Valence Romans Agglo a investi en 2016 5,4 M€ dans la SAS CEPR pour construire 41,2 MW éolien. Une part de financement participatif de 1 est prévu en 2018. La collectivité a investi 385 k€ dans la SEM ROVALER en 2016 lors d'une augmentation de capital avec CNR et CDC pour développer un premier projet de méthanisation suivi de plusieurs projets PV qui nécessiteront un renforcement du capital de la SEM.

Liste des sous actions

- Pilotage et développement du plan d'affaires des SEM
- Animation et communication

Description des actions à mettre en œuvre

La SEM Compagnie Eolienne du Pays de Romans (CEPR):
 -parc éolien de Forêt de Thivolet, 8 machines de 2,2 MW
 -parc éolien de Bois de Montrigaud, 12 machines de 2 MW

La SEM Romans Valence Energies Renouvelables (ROVALER), liste non exhaustive:
 -unité de méthanisation BIOTEPPES (500kWe)
 -centrale PV ancienne décharge de Portes les Valence (2MW)
 -centrale PV ancienne décharge St Paul lès Romans (5MW)
 -centrales PV en ombrières et sur grandes toitures sur divers sites (20MW à 2020)
 -développement de nouvelles unités de méthanisation (étude en cours sur VRA)
 - réflexion sur l'agrivoltaïsme (production agricole et photovoltaïque sur une même surface)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							Le développement de nouveaux projets demandera un abondement au capital de ROVALER qui pourra être porté en partie par VRA et par d'autres acteurs. Investissement CEPR = 57 M€
Investissement				510 000 €			

Calendrier	
Début	
Fin	
Avancement	Action à mener en continu

Indicateurs
GWh produits par filière

Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, et optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres

Axe opérationnel 2 : Mobiliser le potentiel renouvelable du territoire

**Service référent**

Direction Habitat et Urbanisme

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Anne Frédérique COUCHAUD
anne-fredérique.couchaud@valenceromansagglo.fr
06.64.52.71.14

Partenaires

INES, installateurs, fabricants, etc.

Documents de référence

Note InW, Charte solaire thermique

Contexte et objectifs

Le territoire compte déjà une production solaire thermique de l'ordre de quelques GWh. Le PCAET vise à un développement de cette filière avec d'ici 2025 l'équivalent de plus de 6000 installations individuelles et 5 installations collectives de 100 m2. Le marché du solaire thermique en France reste assez atone, malgré les dispositifs de soutien existants depuis plus de 15 ans.

Liste des sous actions

- Développer l'approche FaSol – formation action dans le solaire thermique
- Fond d'aide pour les particuliers pour l'installation de chauffe-eau & chauffage solaire

Description des actions à mettre en œuvre

- Le dispositif envisagé a pour objet d'accompagner la montée en compétence et la structuration des professionnels du solaire thermique, en travaillant sur :
 - La qualité des installations (dimensionnement, installation, maintenance),
 - L'optimisation des prix, sur la base des meilleures techniques et pratiques disponibles.
- Fond lancé dans le cadre de la convention TEPCV Budget de 100 000 € sur 2 ans à évaluer et pérenniser

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Production du solaire thermique sur le territoire soutenue par le fond d'aide MWh/an

Axe Stratégique 4 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace communautaire, respectueuse de l'environnement et de la santé

Axe opérationnel 1 : Renforcer l'exemplarité de la collectivité



Service référent
Porteur à identifier

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Service porteur à identifier

Partenaires

Documents de référence

Contexte et objectifs

Le transport de personnes représente plus de 25 % des émissions de Gaz à Effet de Serre de Valence Romans Agglo. Les PDA participent à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'atmosphère en visant la réduction des déplacements par des modes polluants pour les trajets domicile-travail de l'administration concernée en : réduisant les déplacements en voiture « autosoliste », améliorant l'organisation des déplacements professionnels, réduisant le risque routier lié aux déplacements domicile-travail et professionnels.

L'atteinte de 10 % de report modal après la mise en place du PDA est envisageable (source : PDA Département de la Manche, conduisant à 80 tCO2eq. par an économisées).

Liste des sous actions

- Diagnostic : évaluation des pratiques des agents (déplacements pendulaires et professionnels) et des dispositifs mis en place
- Partage du diagnostic et concertation des acteurs sur les mesures à proposer
- Elaboration des solutions (concertation avec les partenaires transport, élaboration de solutions, test, chiffrage et décision, formalisation finale des actions prévues)
- Télétravail
- Pilotage RH

Description des actions à mettre en œuvre

Les quatre grandes étapes de la mise en œuvre d'un PDA :

- Évaluer l'intérêt des différents partenaires à s'engager dans cette démarche et leur capacité à s'investir dans le projet.
- Faire un bilan de l'existant et, sur cette base, concevoir les méthodes et moyens nécessaires à l'optimisation qualitative des déplacements des personnels. Le PDA passe par l'élaboration d'un catalogue d'actions et de mesures, assorti d'un budget et d'un calendrier.
- Accompagner la mise en œuvre du plan, d'une communication et d'une concertation volontaristes en interne (autour d'une personne coordonnant le projet), afin de convaincre chacun de l'intérêt de la démarche, et ainsi pérenniser les actions dans un processus d'évolution continue.

Démarche en lien avec celle d'accompagnement au changement et avec le projet J BREL

- Lancement d'une démarche complète.
- Lien avec offres VRD. Lien avec service auto-partage en dev sur le territoire.
- GT sur le télétravail et le bureau nomade pour le tester et le déployer en 2018 en fonction des résultats. Mener la réflexion en lien avec le pôle numérique (expertise sur le sujet).

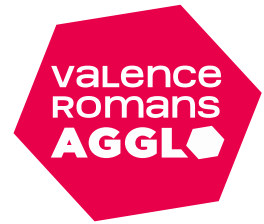
Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	2023
Avancement	

Indicateurs
Nombre d'agents utilisant un autre moyen que la voiture individuelle pour se rendre sur son lieu de travail

Axe Stratégique 4 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace communautaire, respectueuse de l'environnement et de la santé

Axe opérationnel 1 : Renforcer l'exemplarité de la collectivité



Service référent
Direction Commune Bâtiments et Ateliers Généraux

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Christian JUNIQUE christian.junique@valenceromansagglo.fr 04 75 79 24 95

Partenaires

Documents de référence

Contexte et objectifs

Dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain de VRA, il convient de favoriser les solutions alternatives à la voiture particulière individuelle dans les déplacements domicile-travail, ainsi que dans les déplacements professionnels et autres. Pour cela, il s'agit :

- de réduire les déplacements en voiture « autosoliste »,
- de mieux organiser les déplacements professionnels,
- de réduire le risque routier lié aux déplacements domicile-travail et professionnels,
- d'avoir une attitude de responsabilité citoyenne.

Le plan de déplacement vise 20 de la flotte de véhicules de la collectivité.

Liste des sous actions

- a) Formations éco-conduite
- b) Construction du service commun et harmonisation des outils
- c) Achats de véhicules performants
- d) Recours aux véhicules en auto-partage pour les besoins de déplacements professionnels des agents et des élus
- e) Evaluer la performance énergétique du parc existant en passant les véhicules roulants au banc d'essai (service commun atelier mécanique) en l'ouvrant aux communes
- f) Reporting d'utilisation de la flotte aux Directeurs
- g) Diagnostic de la flotte de véhicules en cours (réflexion sur la mise en autopartage des véhicules de la collectivité)

Description des actions à mettre en œuvre

- a) Reprendre les formations éco-conduite du personnel VRA. Former un réseau de formateurs en interne. Acquérir les équipements nécessaires. De nouvelles formations ont été lancées par la DCRH pour 2017 et seraient systématiser.
- b) Renforcement de la mutualisation des véhicules, mise en place d'armoires à badge avec les clés
- c)
 - i. Poursuivre l'achat de véhicules électriques, hydrogène, hybrides et/ou à gaz, véhicules de classe A (étiquette énergie) ou faisant partie du palmarès de l'ADEME, arrêt de l'achat véhicules diesel. Acquisitions de VAE.
 - ii. Etiquetage sur les carrosseries.
 - iii. Installation d'une station de distribution d'hydrogène sur Rovaltain et réception de 2 kangoo H2.
 - iv. Projet d'acquisition de bus hydrogène.
 - v. Installation d'une seconde station de distribution d'hydrogène avec production par électrolyse sur Valence Sud (station privée)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	

Calendrier	
Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs
Indicateur Cit'ergie n°38 : Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VL) de la collectivité (kwh.an.employé)

Axe Stratégique 4 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace communautaire, respectueuse de l'environnement et de la santé

Axe opérationnel 2 : Développer les alternatives à la voiture individuelle



Service référent
VRD

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien MICHELON julien.michelon@valenceromansdeplacements.fr 06 16 33 21 33

Partenaires
VRD, communes, etc.

Documents de référence
PDU

Contexte et objectifs

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) anticipe les transports de demain grâce à l'accord de l'ensemble des acteurs du territoire étudié (Valence-Romans Déplacements) sur les priorités d'actions, définies pour une durée de 10 ans. Le PDU, adopté en 2015, a été élaboré en partie durant la phase de préparation du PCAET, une co-construction a ainsi pu intervenir.

L'enjeu est de répondre aux besoins de mobilité de l'ensemble de la population, tout en respectant un équilibre durable avec l'environnement. Pour cela, le PDU prend en compte l'ensemble des déplacements quel que soit leur mode : à pied, à vélo, en bus, en car, en train, en voiture, en camionnettes, encore en poids-lourds... 33 000 véhicules sont visés par le PDU et le potentiel total de réduction est de 335 GWh (source : présentation TEPOS mobilité).

Liste des sous actions

- Mise en œuvre du PDU et articulation politique pérenne entre les démarches de suivi du PCAET de VRA et du PDU de VRD
- Evaluation qualité de l'air, énergie et GES à mi-parcours
- Observatoire de la mobilité et tableau de bord PDU
- Appuyer les communes dans la déclinaison opérationnelle des mesures du PDU dans leur PLU
- Etendre le périmètre des zones 30 sur le territoire

Description des actions à mettre en œuvre

Le PDU de VRD, adopté fin 2015, constitue le document structurant du volet mobilité du Plan Climat de VRSRA dont le programme d'actions intègre les fiches PDU cibles pour le territoire

- Clarifier le rôle de chaque acteur dans la mise en œuvre des politiques de mobilité sur le territoire et s'assurer de la mise en œuvre coordonnée et cohérente des actions en faveur du report modal
- Hiérarchiser la mise en œuvre des actions du PDU en cohérence avec les enjeux du PCAET
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du PDU
- Améliorer et partager les connaissances en matière de mobilité sur le territoire

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs
Indicateur Cit'ergie n°6 : Déplacements en voiture
Indicateur Cit'ergie n°49 : Part modale transports en communs (%)

Axe Stratégique 4 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace communautaire, respectueuse de l'environnement et de la santé

Axe opérationnel 2 : Développer les alternatives à la voiture individuelle



Service référent
VRD

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien MICHELON julien.michelon@valenceromansdeplacements.fr 06 16 33 21 33

Partenaires
VRD, communes, etc.

Documents de référence
PDU

Contexte et objectifs

Une voiture particulière reste 95 % du temps inutilisée et n'est souvent occupée que par une seule personne. Avec l'autopartage, ce sont en moyenne 20 personnes qui partagent le même véhicule à des moments différents en fonction de leurs besoins.

La mise à disposition d'un véhicule partagé équivaut à l'utilisation de 5 à 10 voitures personnelles (source : Ville d'Illkirch-Graffenstaden (67))

Liste des sous actions

- Mise en place du service d'auto-partage par VRD
- Promotion du service d'auto-partage auprès des acteurs individuels et des organisations par VRD

Description des actions à mettre en œuvre

Ce service pourra être utilisé par les organismes qui ont une flotte de véhicule pour les déplacements professionnels.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							Budget annuel (Mise en place et actions de communication) A la charge de VRD: 40 000€/an
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs
Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de la flotte d'auto-partage

Axe Stratégique 4 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace communautaire, respectueuse de l'environnement et de la santé

Axe opérationnel 2 : Développer les alternatives à la voiture individuelle



Service référent
VRD

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien MICHELON julien.michelon@valenceromansdeplacements.fr 06 16 33 21 33

Partenaires
VRD, communes, etc.

Documents de référence
PDU

Contexte et objectifs

Le stationnement constitue un levier pour :

- Une meilleure attractivité des centres ville
- Une maîtrise de la circulation automobile
- Un développement des modes de déplacements respectueux de l'environnement (vélo, transport collectif, ...)

La politique de stationnement basée notamment sur la réglementation du stationnement sur voirie vise trois objectifs : accueillir les visiteurs (faciliter l'accès aux commerces), faciliter le stationnement des résidents, et dissuader les pendulaires ☒

Liste des sous actions

- Déploiement de 6 parcs relais
- Schéma directeur stationnement (FA 34 PDU)
- Maîtrise de l'Offre de stationnement (FA PDU 35)
- Réglementation et surveillance (FA PDU 36)
- Harmonisation des règles de production et d'usage (FA PDU 37)

Description des actions à mettre en œuvre

- Faire de la politique de stationnement, un levier du report modal
- Développer de nouvelles formes de stationnement ou reconverter l'offre de stationnement vers des usages nouveaux (intermodalité, covoiturage, vélos, véhicules propres, stationnement mutualisé)
- Maîtriser le nombre de places publiques sur voirie en fonction des besoins, améliorer l'attractivité des parcs en ouvrage, hiérarchiser et organiser l'offre de stationnement en zone urbaine y compris pour la mobilité des marchandises
- Améliorer la lisibilité et la cohérence des réglementations et améliorer le contrôle pour assurer l'efficacité de la politique
- Améliorer et mettre en cohérence la rédaction des normes de stationnement dans les PLU du territoire et proposer une offre privée résidentielle en adéquation avec la demande

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							Fiches actions PDU: essentiellement animation, pas de budget propre
Investissement	300 000 €						

Calendrier	
Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs
Taux de fréquentation des parcs relais

Axe Stratégique 4 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace communautaire, respectueuse de l'environnement et de la santé

Axe opérationnel 2 : Développer les alternatives à la voiture individuelle



Service référent
VRD

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien MICHELON julien.michelon@valenceromansdeplacements.fr 06 16 33 21 33

Partenaires
VRD, communes, etc.

Documents de référence
PDU

Contexte et objectifs

27 millions de tonnes de marchandises ont été transportées sur le territoire de la Drôme en 2009 soit 11 des tonnages transportés en Rhône-Alpes. Plus de 95 de ces flux sont effectués par la route.
Le Plan de Déplacements Urbains de Valence-Romans Déplacements intègre un Plan d'Actions comportant 53 mesures à mettre en œuvre à court moyen ou long terme.
Parmi les différentes thématiques traitées, l'organisation de la Mobilité des Marchandises sur le territoire de Valence-Romans Déplacements tient une place importante et met en avant 6 actions différentes.
Sur la base du scénario Negawatt, 135 GWh pourraient être économisés d'ici 2025, et 430 GWh entre 2025 et 2050 (source : jeu de la transition énergétique Valence)

Liste des sous actions

- Création d'une instance de coordination, sensibilisation et concertation (FA PDU 44)
- Réalisation d'un schéma directeur de la mobilité des marchandises (FA PDU 45)
- Développement de la plate-forme polymodale de Valence-Romans Agglo (FA PDU 46)
- Mise en cohérence de la réglementation et du jalonnement des itinéraires (FA PDU 47)
- Développement des espaces d'accueil pour les véhicules de livraison (FA PDU 48)
- Etudes d'opportunité pour la mise en œuvre de solutions innovantes en matière de mobilité des marchandises (FA PDU 49)
- GT avec les communes sur la prise en compte des enjeux du dernier kilomètre et de mesures en faveur d'une meilleure qualité de l'air

Description des actions à mettre en œuvre

- Organiser la coordination des acteurs (professionnels, pouvoirs publics, commerçants, riverains) pour améliorer le transport des marchandises et les livraisons
 - Développer l'usage de la multimodalité pour les entreprises basées sur le territoire et favoriser le report modal pour les transports de longue distance
 - Adapter, rendre lisible et compréhensible la réglementation marchandises et faciliter le contrôle de la réglementation
 - Rationnaliser les itinéraires d'accès aux pôles générateurs de flux marchandises et mutualiser les flux de marchandises à destination des centres
- Par exemple : réglementation de l'accès au centre ville, expérimentation d'extension des horaires de livraison lorsque des véhicules zéro émission sont utilisés, services mutualisés, dev des aires de livraison, soutien à des activités de livraison écologiques, promotion de la démarche Objectif CO2 auprès des transporteurs...

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							Fiches actions PDU: budget d'études déjà consommés, reste animation et mise en œuvre
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs
Nombre de transporteurs ayant signé la Charte CO2

Axe Stratégique 4 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace communautaire, respectueuse de l'environnement et de la santé

Axe opérationnel 2 : Développer les alternatives à la voiture individuelle



Service référent
VRD

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien MICHELON julien.michelon@valenceromansdeplacements.fr 06 16 33 21 33

Partenaires
VRD, communes, etc.

Documents de référence
PDU

Contexte et objectifs

Le développement des modes actifs permet de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES. Il engendre également une amélioration du cadre de vie via un apaisement de la ville (diminution du trafic automobile, de la congestion et du bruit) et répond à des besoins en termes de santé publique (confort, activité physique et réduction des polluants locaux) et d'amélioration de la sécurité routière.

Le développement de la mobilité active pourrait permettre d'économiser 67 GWh (source : jeu de la transition énergétique Valence Romans).

Liste des sous actions

- a) Schéma piétonnier à 10 ans
- b) Comités d'axes sur la planification des infrastructures cyclables
- c) Déploiement des consignes vélo sécurisées (TEPCV)
- d) Poursuite de la réalisation du réseau cyclable (FA PDU 26)
- e) Mise en place d'une coordination de l'entretien et de la maintenance du réseau cyclable (FA PDU 27)
- f) Stationnements vélos adaptés aux contextes (FA PDU 28, 29)
- g) Elaboration d'un plan de jalonnement vélo (FA PDU 30)
- h) Etude et expérimentation des services vélos (FA PDU 31)
- i) Développement d'actions de promotion du vélo et de la marche à pied (FA PDU 32)
- j) Réalisation d'une charte des aménagements piétons et de Plans Piétons (FA PDU 33)

Description des actions à mettre en œuvre

- Développer la pratique cyclable sur l'ensemble du territoire et la rendre concurrentielle pour les déplacements domicile-travail
- Développer les actions d'accompagnement à l'usage du vélo, la marche à pied et l'intermodalité

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							VRD: subvention aux communes de 900 000€ (2017-2020) pour les itinéraires cyclables structurants Consignes vélos: 50 000€/an budgétés par VRD
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs
Indicateur Cit'ergie n°47 : Part modale piéton ()
Indicateur Cit'ergie n°48 : Part modale vélo ()

Axe Stratégique 4 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace communautaire, respectueuse de l'environnement et de la santé

Axe opérationnel 2 : Développer les alternatives à la voiture individuelle



Service référent
VRD

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien MICHELON julien.michelon@valenceromansdeplacements.fr 06 16 33 21 33

Partenaires

Documents de référence

Contexte et objectifs

Les consommations d'énergies fossiles génèrent des émissions polluantes affectant la population (maladies cardio-vasculaires, irritations, asthmes, etc.). Ainsi les transports jouent une part prépondérante dans la dégradation de la qualité de l'air, notamment pour les particules fines et les émissions d'oxydes d'azote. 17 communes de l'Agglomération sont situées en zone sensible pour la qualité de l'air (Air Rhône-Alpes, 2016). L'amélioration de 8300 véhicules du parc de véhicules de l'Agglo permettrait d'économiser environ 50 GWh.

Liste des sous actions

- Développement de la flotte de bus GNV de VRD
- Acquisition de bus hydrogène après étude d'opportunité
- Réflexion sur le déploiement de bus électriques
- Déploiement de la mobilité hydrogène dans le cadre de la démarche régionale Zero emission Valley

Description des actions à mettre en œuvre

- L'acquisition de 40 véhicules est prévue permettant de réduire les émissions de particules des bus mais également d'initier une transition du gaz naturel fossile vers du biométhane
- c) Le test de l'utilisation d'autres vecteurs (H2, électricité) permet d'anticiper sur des évolutions futures
- d) Pour faire suite à la 1ère station de distribution d'hydrogène mobilité de Rovaltain, Valence Romans Agglo s'inscrit dans le projet régional Zero Emission Valley qui vise à déployer une centaine d'infrastructures de recharges d'hydrogène ainsi que des flottes de véhicules (flottes captives dans un 1er temps). Une station à Valence Sud (station multi carburant) est prévue.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							Budget annuel pour l'acquisition de bus zéro émission (650 000 € / an) Recette TEPCV sur les 2 premiers
Investissement							

Calendrier	
Début	
Fin	
Avancement	

Indicateurs
Consommation d'énergie de la flotte de bus GNV Emissions de polluants atmosphériques

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 1 : Piloter, suivre et évaluer



Service référent
Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien VYE

Partenaires
a) ensemble des VP en lien avec le plan climat b) Chambres Consulaires, Département, Région, etc.

Documents de référence

Contexte et objectifs

L'élaboration du Plan Climat a mobilisé largement les acteurs de l'agglomération : élus, services, mais également entreprises et citoyens. Pour que sa mise en œuvre soit effective, il est essentiel de pérenniser sa gouvernance.

Liste des sous actions

- a) Comité de pilotage politique PCAET/TEPOS/TEPCV/Cit'ergie
- b) Comité de suivi partenarial PCAET/TEPOS/TEPCV/Cit'ergie
- c) Comité technique transversal (services)
- d) Comité de direction (DGS + DGA)
- e) Articulation avec les visites annuelles Cit'ergie
- f) Référents internes Développement Durable

Description des actions à mettre en œuvre

- a) Dans le cadre de la construction du Plan Climat TEPos, un COPIL politique a été mis en place. Il s'agit de le pérenniser avec une réunion annuelle à minima.
- b) De même un comité de suivi partenarial a été mis en place rassemblant de nombreux partenaires (chambres consulaires, ADEME, région, département, etc.) Il s'agit de le pérenniser avec une réunion annuelle à minima.
- c) Le Comité technique réunit autour du Chef de projet Plan Climat les principaux services référents impliqués dans le Plan Climat Citergie. Le COTECH en réfère directement au CODIR. 2 à 3 réunions par an.
- d) Reporting semestriel au CODIR (DGS + DGA)
- e) Dans le cadre de l'état des lieux et des visites annuelles Cit'ergie, les services compétents dans les 6 domaines visés par le label sont sollicités pour faire état de leurs avancements, des éventuelles barrières, de leurs propositions d'amélioration. Ces services sont identifiés. Il s'agit d'identifier des postes référents pour participer à la démarche et partager l'information avec leurs services. La participation à ces démarches transversales est inscrite dans la fiche de poste et fait partie des objectifs.
- f) Définir et mettre en place des référents développement durable dans les services (référents aux démarches transversales - écoresponsabilité, Cit'ergie/plan climat)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	2023
Avancement	Réunions régulières : voir section description

Indicateurs
Note du Rapport de Visite Annuelle Cit'ergie

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 1 : Piloter, suivre et évaluer

**Service référent**

Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Julien VYE

Partenaires

Tous les partenaires du PCAET

Documents de référence

Charte partenariale du PCAET

Contexte et objectifs

L'élaboration du Plan Climat a mobilisé largement les acteurs de l'agglomération : élus, services, mais également entreprises et citoyens. Cette démarche est une opportunité de renforcer les synergies entre ces acteurs et d'impulser une dynamique autour des enjeux Climat Air Energie. Maintenir la mobilisation des partenaires du plan climat est un facteur clé d'une mise en oeuvre réussite.

Liste des sous actions

- a) Forum annuel du Plan Climat
- b) Charte d'engagement volontaire des acteurs du Plan Climat

Description des actions à mettre en œuvre

- a) Organiser un Forum annuel du Plan climat pour faire état des avancements, promouvoir et partager les bonnes pratiques, améliorer la stratégie et le programme d'actions (volets interne et territorial du Plan Climat)
- b) La charte d'engagement volontaire permet d'identifier et de mobiliser facilement les partenaires souhaitant être des parties prenantes de la mise en oeuvre du Plan Climat. En signant la Charte, ils font état des actions qu'ils mettent en oeuvre au sein de leur organisation et sur le territoire (avec ou sans VRA). La Charte doit pouvoir fédérer les grands acteurs du territoire autour des objectifs stratégiques de VRA, particulièrement tous les acteurs de la promotion/construction/rénovation immobilière, les grands opérateurs de service public, etc. En fonction de l'adhésion à la Charte, réfléchir à l'organisation de Commission thématique (pérennisation des ateliers territoriaux)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
Investissement							

Calendrier

Début	2018 : premier forum et signature de la charte
Fin	2023
Avancement	Un forum annuel Charte: action continue

Indicateurs

- Gains GES des actions entreprises par les signataires
- Gains énergétiques des actions entreprises par les signataires :
- Production EnR des partenaires :

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 1 : Piloter, suivre et évaluer



Service référent
Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien VYE

Partenaires

Documents de référence
Evaluation Environnementale PCAET, Trame rapport DD, Tab de bord des 61 indicateurs Cit'ergie + onglet Patrimoine

Contexte et objectifs

Le PCAET de Valence Romans Agglomération s'inscrit dans une perspective de long terme. Une évaluation continue est indispensable pour améliorer les dispositifs en place et les faire évoluer en cours de la mise en œuvre. Le processus d'évaluation doit être suffisamment précis pour mesurer les résultats escomptés sans toutefois surmobiliser les services.

Liste des sous actions

- Développement de la culture de l'évaluation, amélioration continue, évaluation ex ante ex post, démarches en coût global, analyses ACV
- Formation ADEME 3j "évaluation Plan Climat" et préparer le référentiel d'évaluation
- Rapport d'évaluation environnementale du Plan Climat
- Rapport annuel Développement Durable VRA avec indicateurs de suivi du Plan Climat à définir
- Mise à jour annuelle des indicateurs métiers Cit'ergie
- Formaliser une feuille de route avec chaque DGA

Description des actions à mettre en œuvre

- Une évaluation environnementale stratégique est conduite concomitamment à l'élaboration du PCAET
- Le premier Rapport annuel Développement Durable a été publié pour l'année 2016. Les rapports suivants seront alimentés par l'évaluation de la mise en œuvre du plan climat.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	2023
Avancement	Processus continu et bilan annuel (rapport DD présenté au DOB)

Indicateurs
Indicateur Cit'ergie n°1 : Emissions de Ges annuelles du territoire par hab (tCO ₂ eq.hab.an)
Indicateur Cit'ergie n°2 : Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh/an)

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 1 : Piloter, suivre et évaluer



Service référent
Direction de la Communication Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Hélène SERRET helene.serret@valenceromansagglo.fr 04 75 63 76 47
Julien VYE

Partenaires

Documents de référence
Site internet VRA

Contexte et objectifs

L'engagement de VRA dans le Plan Climat, l'adoption et la mise en œuvre de son programme d'action nécessitent un support communicationnel important, tant vers l'externe (marketing territorial, promotion des dispositifs, engagement politique) que vers l'interne (démarches écoresponsables des agents, démarche Cit'ergie, projet d'administration, objectif TEPOS...). Il n'existe pas à date d'identité visuelle associée à la démarche et la structuration de la communication sur ces sujets doit être renforcée. L'objectif est donc d'adopter une communication propre à Cit'ergie/Plan Climat/TEPOS mais surtout de disséminer la communication dans les différentes politiques sectorielles.

Liste des sous actions

- Proposer une communication interne propre au Plan Climat pour informer et sensibiliser les agents (avec relais dans journaux communaux, intranet, etc)
- Introduire un volet air énergie climat santé au Plan de communication externe de VRA (yc Plan Media)
- Pratiques écoresponsables de la Direction de la Communication
- Marketing territorial de la transition énergétique pour la croissance verte et la qualité de vie

Description des actions à mettre en œuvre

- Des articles sont régulièrement publiés dans le journal interne pour informer et sensibiliser les agents
- Le site internet de VRA a été refondu en juin 2017 avec une rubrique détaillant les engagements TEPOS, Plan Climat, Cit'ergie, les projets EnR... De nombreux articles sont publiés régulièrement sur les projets énergie de VRA

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
Investissement							

Calendrier	
Début	2017
Fin	2023
Avancement	Action à mener en continu

Indicateurs
Nombre d'habitants informés de la politique environnementale de VRA

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 1 : Piloter, suivre et évaluer



Service référent
Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien VYE

Partenaires
Elus et agents communaux, ADIL, SDED, etc.

Documents de référence

Contexte et objectifs

Au cours de l'élaboration du Plan Climat les élus communaux ont été mobilisés à plusieurs reprises : ateliers thématiques, envoi de questionnaires, etc. La mise en œuvre du Plan Climat nécessite leurs implications sur de nombreux volets (politique d'urbanisme, communication -sensibilisation, etc.). Un premier groupe peut être constitué par les communes ayant manifestées un intérêt pour la participation à ce club avec à terme, un dispositif étendu à toutes les communes.

Liste des sous actions

- a) Groupe de travail PCAET avec les communes - réunions semestrielles
- b) Analyse des besoins et dispositif d'accompagnement
- c) Etendre le Conseil en Energie Partagé du SDED

Description des actions à mettre en œuvre

Il s'agit de monter un groupe de travail sur le Plan climat et les objectifs TEPOS. L'animation du groupe peut s'appuyer sur un dispositif collectif type Climat Pratic. Une analyse des besoins permettra de préfigurer les activités du Club mais aussi d'identifier les besoins des communes sur leur territoire. Cette analyse doit prendre en compte les activités portées actuellement par d'autres acteurs (par ex CEP du SDED, EIE, ADIL, etc.) et voir les besoins qui sont satisfaits et les manques. Un premier questionnaire a été transmis qui a permis d'identifier des communes intéressées.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier	
Début	2018
Fin	2023
Avancement	Réunions semestrielles

Indicateurs
Indicateur Cit'ergie n°54 : Nbr de projets intercommunaux sur l'énergie et le climat

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 1 : Piloter, suivre et évaluer



Service référent
Direction Transition énergétique

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien VYE

Partenaires

Documents de référence

Contexte et objectifs

Pour une mise en oeuvre efficace du Plan Climat et pour tirer l'ensemble des cobénéfices associés, une réorganisation de la Direction Transition Energétique. L'organisation centralisée proposée reprend le schéma d'organisation des grandes agglomérations et métropoles sur l'énergie (Métro, Bordeaux, Lyon). Elle permet d'anticiper la prise de compétence réseaux d'énergie en cas de transformation en communauté urbaine. Elle permet également de lancer des réflexions sur la prise de compétence réseaux de chaleur. La direction reste en transversalité sur les actions métiers non centralisées (assainissement, déchets, RH...). En lien avec l'action "budget Plan Climat", le budget de cette direction pourrait être assuré par le fléchage d'une partie des recettes issues des SEM ROVALER et CEPR. La création d'une Agence Locale de l'Energie pourrait être une alternative ou venir compléter cette nouvelle organisation.

Liste des sous actions

Conforter la direction transition énergétique en la centralisant pour assurer la mise en œuvre du PCAET et des projets afférents. La direction regroupera les actions déjà menées par d'autres services à ce jour et les actions propres au PCAET.

Description des actions à mettre en œuvre

Les nouvelles missions de la Direction Transition Energétique issues du PCAET seront les suivantes :

- Pilotage transversal du PCAET
- Direction des SEM
- Plateforme Rénov'Habitat Durable
- Forum PCAET (fiche n°62)
- Gouvernance PCAET (fiche n°61)
- Evaluation PCAET (fiche n°63)
- Promotion du PCAET (fiche n°64)
- Planification énergétique, pilotage d'un contrat de développement des EnR thermiques (subvention ADEME, fiche n°43), développement des EnR (fiche n°44), développement des réseaux de chaleur
- 1 à 2 économies de flux (patrimoine agglo et communes, fiche n°23)
- Animation des réseaux de partenaires (club TEPOS des communes, animation auprès des entreprises)
- Economie verte: gestionnaire de flux pour les ZA (énergie notamment, lien avec la démarche engagée sur Rovaltain qui pourrait être déclinée sur les autres ZA, de nombreuses ayant des problèmes d'approvisionnement énergétiques), valorisation des CEE des entreprises du territoire

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	157 000 €	157 000 €	197 000 €	237 000 €	237 000 €	237 000 €	
Investissement							

Calendrier

Début	2018
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Effectif de la direction centralisée

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 1 : Piloter, suivre et évaluer



Service référent
Direction des Finances Audit de gestion

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Aurélien JOURDAN Julien VYE en appui

Partenaires

Documents de référence

Contexte et objectifs

Rendre visible les montants financiers associés à la mise en œuvre du Plan Climat est un élément clé de pérennisation de la démarche et de mobilisation des services.

Le service transition énergétique a déjà produit une trame (fichier excel) qui permet de suivre la nature des opérations, les budgets et les dépenses affectés (investissement ET fonctionnement) dans les différentes directions. Il s'agira d'étendre cette pratique aux différents services afin d'en faire ressortir le budget et les dépenses annuelles consenties par la collectivité contribuant aux objectifs du Plan Climat - niveau de contribution des politiques sectorielles au Plan Climat.

Liste des sous actions

- a) Formalisation du budget transversal Plan Climat (PPI Climat)
- b) Analyse annuelle du réalisé (comptes administratifs)

Description des actions à mettre en œuvre

Sont inclus entre autres les projets EnR et MdE à proprement parler, les études et AMO environnement énergie climat (yc études / AMO environnement membres de groupement par ex pour les opérations d'aménagement), rapports d'experts, études, expertises, évaluations des gaz à effet de serre, relations publiques, renseignements et conseils, gestion de projet externe, coopérations (projets scolaires, etc), accompagnement, primes de performance, les aides et autres soutiens financiers pour des actions DD accordées ou reçues par la collectivité, les dépenses énergétiques, les CEE, les aides habitat et mobilité.

La formalisation d'un budget transversal devra permettre à chaque service de la collectivité de disposer de son propre budget énergie et climat. A noter : la PPI Climat intègre la PPI patrimoine (emplois, ressources, gains)

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							Pas de budget spécifique pour cette action relevant de la mise en place d'une procédure
Investissement							

Calendrier

Début	2018
Fin	2023
Avancement	Action à mener en continu

Indicateurs

Montant du budget Plan Climat (réalisé)

>> Part fonctionnement :

>> Part investissement :

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 2 : Développer les pratiques éco-responsables internes

**Service référent**

DCRH

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Marine VALLE
marine.valle@valenceromansagglo.fr
04 75 63 76 35

Partenaires**Documents de référence****Contexte et objectifs**

Le PCAET vise une réduction des consommations d'énergie finale du territoire de 18 % d'ici 2026. L'atteinte de cet objectif, comme des autres, nécessite la mobilisation de tous les acteurs dont celle des agents et en particulier des nouveaux arrivants.

Liste des sous actions

- a) Présentation de la politique air énergie climat
- b) Guide des nouveaux arrivants
- c) Signature charte écoresponsabilité

Description des actions à mettre en œuvre

Intégration d'éléments dans le livret d'accueil en 2016
Prévoir un temps de présentation des engagements de VRA aux nouveaux arrivants

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Nombre de nouveaux arrivants sensibilisés au PCAET de VRA (yc personnel mutualisé / transféré)

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 2 : Développer les pratiques éco-responsables internes

**Service référent**

DCRH

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Marine VALLE
marine.valle@valenceromansagglo.fr
04 75 63 76 35

Partenaires**Documents de référence****Contexte et objectifs**

L'exemplarité est un levier majeur de Valence Romans Agglo pour l'atteinte des objectifs du PCAET. Il s'agit d'inscrire des pratiques respectueuses de l'environnement dans la durée en renforçant la culture éco-responsable au sein des services de l'agglo.

Liste des sous actions

- a) Démarche écoresponsable de VRA
- b) Intégrer l'écoresponsabilité au Projet d'Administration
- c) Intégrer l'écoresponsabilité aux projets des directions
- d) Charte des agents écoresponsables
- e) Organisation d'évènements écoresponsables
- f) Challenge DD inter-services, promotion et soutien aux idées innovantes

Description des actions à mettre en œuvre

Une Chargée de projet transversale (Marine VALLE) a été nommée au sein de la DCRH pour le projet d'Administration

- a) Etat des lieux, démarche concertée pour l'élaboration d'un programme d'actions et de conduite du changement, pilotage par RH (lien avec PDA)
- b) Opportunité de prendre en compte l'écoresponsabilité dans le cadre de la démarche Cap Management et du futur projet d'administration
- e) Caler des évènements sur les grandes dates type semaine de l'énergie et du dd, semaine des déchets, semaine de la mobilité, ...

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Nombre d'agents déclarant adopter des pratiques écoresponsables lors de leur entretien d'évaluation annuel (EPA)

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 2 : Développer les pratiques éco-responsables internes

**Service référent**

DCRH

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Marine VALLE
marine.valle@valenceromansagglo.fr
04 75 63 76 35

Partenaires**Documents de référence****Contexte et objectifs**

L'exemplarité est un levier majeur de Valence Romans Agglo pour l'atteinte des objectifs du PCAET. Il s'agit de faire de la performance environnementale un des critères d'évaluation des agents de la collectivité.

Liste des sous actions

- a) Intégrer l'écoresponsabilité dans les fiches de postes et les entretiens annuels d'évaluation
- b) Valoriser le rôle de référents dans les démarches transversales
- c) Entretien Professionnel Annuel (critère environnement)

Description des actions à mettre en œuvre

- Prendre en compte l'écoresponsabilité dans le cadre de la démarche Cap Management.
- b) rôle du référent à définir pour engager l'action
- c) Un critère environnement sera intégré dans la grille d'EPA, à terme

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Nombre d'agents avec une fiche de poste mentionnant l'écoresponsabilité de l'Administration

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 2 : Développer les pratiques éco-responsables internes

**Service référent**

DCRH

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Marine VALLE
marine.valle@valenceromansagglo.fr
04 75 63 76 35

Partenaires**Documents de référence****Contexte et objectifs**

L'exemplarité est un levier majeur de Valence Romans Agglo pour l'atteinte des objectifs du PCAET. Il s'agit de renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans les plans de formation des agents de la collectivité.

Liste des sous actions

- a) Volet environnement, énergie, climat du Plan de formation
- b) formation des agents à l'écoresponsabilité
- c) formation éco-conduites (voir fiche n°53)
- d) formation des agents au coût global pour l'intégrer dans leurs marchés, et pour faciliter l'aide à la décision des décideurs de VRA. ☐

Description des actions à mettre en œuvre

- a) Le plan de formation ciblera directement les agents en charge de l'énergie mais aussi ceux dont les services contribuent au Plan Climat (formations métiers prises sous l'angle du DD, incluant une analyse des conséquences sanitaires du changement climatique au niveau des services dont celui l'assainissement). Le Plan de formation peut aussi inclure des orientations pour la sensibilisation et la formation des élus. à ce jour des formations métiers et un budget pour la participation à des colloques sur la thématiques de l'environnement sont engagés
- b) non engagée
- c) Formation à la conduite économique et écologique
- d) et e) non engagées

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Nombre de formations métiers en lien avec le Plan Climat réalisées chaque année

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 2 : Développer les pratiques éco-responsables internes

**Service référent**

Commande Publique (Direction Commune des Contrats Publics & Direction Commune des achats)

Dernière mise à jour le

19/10/2017

ContactMarie-Luce SIMEON
marie-luce.simeon@valenceromansagglo.fr
04 75 75 40 18Frédérique DESPRES
frederique.despres@valenceromansagglo.fr
04 75 75 40 25**Partenaires**

Appui de RAEE

Documents de référence

Guide RAEE

Contexte et objectifs

La commande publique est un levier majeur de réduction des gaz à effet de serre du Bilan réglementaire de VRA. L'inscription de clauses environnementales et sociales dans les cahiers des charges peut également avoir un effet d'entraînement plus large sur les acteurs économiques.

La Ville de Valence a centralisé ses achats, les services de Valence, Romans et Agglo étant désormais mutualisés, l'enjeu pour VRA est de structurer et déployer les pratiques de commande publique durable.

Liste des sous actions

- Sensibilisation et formation des services en charge de la commande publique (achats et marchés) - voir fiche 71 "Intégrer les enjeux environnementaux dans le Plan de formation"
- Diagnostic des pratiques internes et identification des axes prioritaires d'intervention
- Guide de la commande publique durable VRA avec fiches pratiques au service pour leur passage de marchés et d'achats
- Catalogue d'achats verts auprès des fournisseurs
- Organisation de la veille réglementaire sur la commande publique durable
- Base de données produits écoresponsables
- Dupliquer pour l'environnement ce qui s'est mis en place sur l'insertion dans les marchés publics (contrats publics, travaux et services associés, concessions).

Description des actions à mettre en œuvre

- * Incitation et rappels aux services techniques lors du montage de leurs marchés
 - Promouvoir la prescription de clauses sociales et environnementales (moins contraignants que des critères) - en cours. Il arrive qu'une clause de prescriptions minimales soit consolidée par un critère pour appuyer la démarche.
 - Promouvoir dans les marchés de travaux les clauses relatives à la gestion des déchets, lutte contre l'ambrosie, chantiers propres - en cours
 - Promouvoir dans les marchés la gestion du bien en fin de cycle - en cours
 - Encourager le recours aux produits biosourcés
- * Action directe de la DCA /DCCP :
 - Faire préciser dans le cadre de la fiche descriptive du marché s'il y a des clauses sociales et si oui à quelle hauteur, et/ou des clauses environnementales et si oui, portant sur quels objets/quels chapitres du cahier des charges techniques : en cours pour les clauses sociales et dès cet été pour les clauses environnementales (pousse les techniciens à identifier clairement les clauses sociales et environnementales)
 - Dématérialisation des procédures : utilisation du profil acheteur pour toutes les consultations engagées, et dématérialisation des procédures d'ores et déjà quasi totale (full – démat dès 01/10/2018 suivant la réglementation) : en cours et obligatoire 2018
 - Suppression des dossiers de consultation des entreprises sur support papier : en cours, il s'agit de mettre en place une procédure pour faire en sorte que les agents intègrent des critères en amont de la préparation / présentation du marché

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2018
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Indicateur Citergie n° 50 : Part de marchés avec des clauses environnementales spécifiques

Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement

Axe opérationnel 2 : Développer les pratiques éco-responsables internes



Service référent
DCSI

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Fabrice MANOHA fabrice.manoha@valenceromansagglo.fr 04 75 79 22 83

Partenaires

Documents de référence
Schéma Directeur des systèmes d'information

Contexte et objectifs

Le parc informatique est pris en compte dans le Bilan des Gaz à Effet de Serre de VRA et génère plus de 100 tonnes CO₂eq / an (Bilan Carbone 2016). L'agglomération souhaite mettre en place une politique exemplaire permettant de réduire les impacts environnementaux de ce poste, sans surcoûts et en améliorant la qualité de travail des agents.

Liste des sous actions

Volet Green IT dans le Schéma directeur informatique

Description des actions à mettre en œuvre

La définition d'une politique environnementale adaptée nécessite une expertise spécialisée prévue dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information 2017-2020.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement		25 000 €					
Investissement							

Calendrier	
Début	2019
Fin	
Avancement	

Indicateurs
Consommations énergétiques du parc informatique (ordinateurs, copieurs, serveurs...)

Axe Stratégique 6 : Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

Axe opérationnel 1 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques

**Service référent**

Direction Développement économique

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Mourad HADER
mourad.hader@valenceromansagglo.fr
04 75 75 98 58

Partenaires

CCI, CMA, Cosmébio, Trimatec, Axelera, IFS Supercritiques, Neopolis, Chambre d'agriculture 26 etc.

Documents de référence

Rapport de l'étude Stratégie de développement économique de VRA

Contexte et objectifs

Les secteurs industriels et tertiaires représentent près de 30 % de la consommation énergétique actuelle de Valence Romans Agglomération. Réduire ces consommations grâce à des systèmes plus efficaces et substituer les consommations restantes par des énergies renouvelables représente une opportunité formidable en termes de création d'emplois et de retombées économiques locales.

Le PCAET vise à réduire les consommations énergétiques de ces secteurs de 30 % entre 2013 et 2026.

Liste des sous actions

- Réaliser un diagnostic des activités et des emplois verts sur le territoire à ce jour
- Etude prospective du développement potentiel des secteurs de l'économie verte
- Réaliser un inventaire des productions biosourcées à usages autre qu'alimentaire ou énergétique (matériaux, chimie verte) sur le territoire en lien avec les partenaires
- Développer la demande en produits biosourcés et structurer les filières de production

Description des actions à mettre en œuvre

a et b) Une étude pour la formalisation d'une Stratégie VRA de développement économique a été lancée pour laquelle la place de l'économie verte pour le territoire est au cœur du cahier des charges.

La finalisation de l'étude d'ici la fin 2017 permettra de clarifier les suites à donner pour formaliser une stratégie de développement économique en cohérence avec l'ambition TEPos.

c et d) On distingue généralement deux grandes catégories de produits biosourcés industriels, à usage non alimentaire et non énergétique, partiellement ou totalement issus de la biomasse : les matériaux (bâtiments, emballage...) et les molécules chimiques (solvants, lubrifiants... produits dans la chimie verte). Un inventaire avec les partenaires locaux (IFS fluides supercritiques, cosmébio, Chambre d'agriculture, Néopolis sera réalisé avec des pistes de structuration des filières et de développement de la demande.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Part de la population active appartenant aux secteurs de l'économie verte

Axe Stratégique 6 : Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

Axe opérationnel 1 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques

**Service référent**

Direction Développement économique

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Mourad HADER
mourad.hader@valenceromansagglo.fr
04 75 75 98 58

Partenaires

CCI, CMA, etc.

Documents de référence**Contexte et objectifs**

Les secteurs industriels et tertiaires représentent près de 30 % de la consommation énergétique actuelle de Valence Romans Agglomération. Le PCAET vise à réduire les consommations énergétiques de ces secteurs de 30 % entre 2013 et 2026. La généralisation des procédés industriels les plus efficaces, la valorisation économique des économies d'énergie, le développement de projets d'EnR sont autant de thématiques qui nécessitent la mobilisation et la mise en réseau des acteurs économiques.

Liste des sous actions

- a) Mobilisation des CEE Entreprises
- b) Club d'entrepreneurs pour la transition énergétique
- c) Mobilisation des industriels dont le secteur agro-alimentaire

Description des actions à mettre en œuvre

- a) Etude de préfiguration pour une gestion territoriale des CEE pour les entreprises: voir note AMO PCAET à partager avec les partenaires. Mise en place du dispositif lié à la création de la direction centralisée de l'énergie (cf fiche 66 "Direction centralisée").
- b) Associations d'entreprises de Romans et de Valence à rencontrer pour une sensibilisation à la démarche de transition énergétique de VRA (organisation de petits déjeuners, "speed dating", mise en valeur d'actions innovantes). Voir avec les plus motivées le montage d'un Club d'entrepreneurs. Ce peut être un point d'entrée pour démarrer des échanges avec les entreprises sur les pratiques, enjeux et opportunités en matière énergétique, en lien avec les gestionnaires de ZA. Développer des opérations collectives (type PDIE, isolation, diagnostic groupes froids, prévention déchets, achats groupés, sensibiliser les entreprises de la ZI de la Motte au transport fluvial, etc.). Cela permettra de faire également la promotion du cadastre solaire et des espaces de co-working (le Moulin Digital a mis en place un espace de co-working dans le cadre de la French Tech. VRA finance la French Tech).
- c) Etude sur l'efficacité énergétique, l'utilisation de biosourcés et de proces sobres dans différentes industries consommatrices de ressources notamment dans le secteur agroalimentaire (pratiques, enjeux, pistes d'action) : mise en place d'un dispositif d'audits énergétiques et recommandations. Etude de potentiels de valorisation de l'énergie fatale, cogénération, etc.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2018
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Nombre d'acteurs économiques rencontrés qui s'engagent sur les objectifs du PCAET (Charte d'engagement volontaire des entreprises)

Axe Stratégique 6 : Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

Axe opérationnel 1 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques

**Service référent**

Direction Développement économique
Direction habitat et urbanisme

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Mourad HADER
mourad.hader@valenceromansagglo.fr
04 75 75 98 58

Partenaires

CCI, CMA, etc.

Documents de référence

Certification ISO 14001 Rovaltain

Contexte et objectifs

Les secteurs industriels et tertiaires représentent près de 30 % de la consommation énergétique actuelle de Valence Romans Agglomération. Le PCAET vise à réduire les consommations énergétiques de ces secteurs de 30 % entre 2013 et 2026. La performance environnementale des zones d'activité du territoire est un levier d'action majeur de la collectivité que ce soit au niveau de la conception ou de la gestion de ces zones.

Liste des sous actions

- Révision du Schéma Directeur des Zones d'Activités et pérennisation de la certification ISO 14001 sur Rovaltain
- Référentiel d'aménagement durable et de requalification des zones d'activités (neuves et existantes)
- Etude de préfiguration pour la mise en place d'un CEP ou d'un Economie de flux partagé à disposition des entreprises
- Clauses air énergie climat dans les cahiers de session de terrain de VRA

Description des actions à mettre en œuvre

a) et b) Rovaltain est la seule zone d'activité du territoire certifiée ISO 14 001 du territoire. Le syndicat de Rovaltain a été dissout pour intégrer VRA (le DG du SM est devenu DGA de l'économie à VRA et les équipes du SM vont être intégrées à la Direction de l'éco). Il y a donc une opportunité de diffusion de la culture et les pratiques du syndicat mixte. Une évaluation des moyens nécessaires pour maintenir la certification et assurer un déploiement doit être réalisée d'ici la fin de l'année. En outre, avec la Loi NoTRE, des ZAC communales vont venir sous le giron de l'Agglo. Il faudra donc mettre à jour le Schéma directeur des zones d'activités. Ce peut être l'occasion d'y introduire un volet énergie climat et un référentiel environnemental.

Il s'agit ici de proposer un cadre avec une méthode de conduite de projets et des thématiques à prioriser/traiter (check liste): énergie, eau potable, eaux pluviales, effluents, déchets, mobilité, biodiversité, adaptation au changement climatique, performance du bâti, mixité des zones d'activités.

c) Economie de flux de ZAE à bâtir avec les gestionnaires de zones d'activités ou CEP entreprises (voir expériences dans les Bouches du Rhône et Vaucluse) voir fiche 66 "direction centralisée de l'énergie". Le Syndicat Rovaltain disposait d'un agent dont une partie du temps était consacrée au conseil énergie auprès des entreprises, celui-ci était accompagné par un énergéticien conseil. Cette démarche est étendue à l'ensemble des ZA (fiche n°66)

d) En lien avec direction urbanisme calendrier 2018

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	
Investissement							

Calendrier

Début	2017 : analyse sur le déploiement des pratiques ROVALTAIN 2018 : économie de flux, clauses dans les cahiers de session de terrain
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Nombre de ZAE (construites ou requalifiées) ayant fait l'objet d'une approche environnementale

Axe Stratégique 6 : Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

Axe opérationnel 1 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques

**Service référent**

Direction Développement économique

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Mourad HADER
mourad.hader@valenceromansagglo.fr
04 75 75 98 58

Partenaires

Département de la Drôme

Documents de référence

Décrets mentionnés :
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/9/LHAL1532790D/fo/texte>

Contexte et objectifs

Les secteurs industriels et tertiaires représentent près de 30 % de la consommation énergétique actuelle de Valence Romans Agglomération. Le PCAET vise à réduire les consommations énergétiques de ces secteurs de 30 % entre 2013 et 2026.

A noter que le décret n° 2017-918 du 9 mai 2017 relatif aux obligations d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments existants à usage tertiaire impose aux bâtiments de plus de 2000 m² de faire l'objet d'une étude énergétique, suivi d'un plan d'actions permettant d'atteindre une réduction de 25 % des consommations énergétiques tous usages d'ici 2020 et de 40 % d'ici 2030.

Les exigences du décret permettront aux bâtiments tertiaires de contribuer à l'objectif inscrit dans la loi de disposer d'un parc de bâtiments existants répondant au standard BBC (« bâtiment basse consommation ») à l'horizon 2050.

Liste des sous actions

- Signature de la Convention avec le CD26
- Suivi de l'application des règles

Description des actions à mettre en œuvre

Les aides départementales sur l'immobilier d'entreprise sont conditionnées à la performance environnementale du bâtiment. VRA a signé fin 2016 une convention avec le Département pour le déploiement du dispositif. Cela ne concerne pas les requalifications de ZA.

Se reporter à la fiche n°76 et n°66 pour le CEP entreprises

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	

Calendrier

Début	2017
Fin	
Avancement	

Indicateurs

des établissements ayant reçu une aide

Axe Stratégique 6 : Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

Axe opérationnel 1 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques

**Service référent**

Direction Développement économique

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Mourad HADER
mourad.hader@valenceromansagglo.fr
04 75 75 98 58

Partenaires

Bel Monnaie, Start Up de territoire, CCI, CMA, etc.

Documents de référence**Contexte et objectifs**

Le secteur des transports de marchandises plus de 15 des consommations d'énergie du territoire et près de 20 des émissions de gaz à effet de serre. Le PCAET vise à réduire de 19 la consommation énergétique de ce secteur d'ici 2026. Les initiatives stimulant le tissu économique locale couplées à une amélioration de l'efficacité des transports (ferroutage, amélioration de flottes, optimisation du remplissage) sont des leviers clés pour atteindre cet objectif.

Liste des sous actions

- Analyser l'opportunité d'un soutien renforcé aux initiatives locales
- Soutien de "start up de territoire" visant à développer des projets locaux de développement économiques territoriaux

Description des actions à mettre en œuvre

- VRA utilise le dispositif des chèques cadeaux "Grenadine" : VRA propose des chèques cadeaux associations et entreprises locales ce qui favorise les circuits courts et redynamise les commerces de proximité (vs grandes surfaces en périphérie).
A poursuivre et à promouvoir.
- VRA soutient financièrement le groupe ARCHER pour le portage de la démarche "Start Up de Territoire" . VRA est un acteur important dans la promotion et dans l'animation de cette démarche. La direction éco anime des sessions de travail permettant l'émergence de projets innovants.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
Investissement							

Calendrier

Début	2018
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Nombre d'entreprises accompagnées

Axe Stratégique 6 : Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

Axe opérationnel 1 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques

**Service référent**

Direction Développement économique

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Mourad HADER
mourad.hader@valenceromansagglo.fr
04 75 75 98 58

Partenaires**Documents de référence**

Schéma développement touristique

Contexte et objectifs

Bien que le secteur du tourisme ne soit pas la principale activité du territoire, il est central pour l'image du territoire. Son implication dans la mise en œuvre du PCAET peut avoir un effet d'entraînement sur de nombreuses thématiques : transport des personnes, tertiaire, transport de marchandises, etc.

Liste des sous actions

Schéma de développement touristique

Description des actions à mettre en œuvre

Un Schéma de développement touristique est en cours avec l'appui d'une AMO dédiée. L'un des objectifs est de valoriser le tourisme vert et les produits locaux. Il serait intéressant d'y introduire un volet partenarial sur le Plan climat pour échanger avec les acteurs du secteur sur leurs pratiques et de faire émerger des pistes d'actions sur la gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, de la mobilité, de la résilience climatique (et autres thématiques couvertes par le Plan climat)

- Etudier l'opportunité de labellisation "Clé Verte" d'établissements volontaires : <http://www.laclefverte.org/nos-valeurs-clef-verte.php>
- l'offre touristique peut privilégier les produits à faible impact environnemental (labellisation des hébergements, circuits touristiques sans voiture...) et cherche à s'adapter au changement climatique (tourisme 4 saisons...)
- études et actions pour rendre les activités résilientes au changement climatique en fonction des enjeux
- Promotion d'une offre agrotouristique permettant de mettre en avant la filière bio et les circuits courts. - Concrétiser les mises en tourisme et en marché de la filière itinérance écotourisme en rendant accessible le territoire (Viarhona, Véloroute Vallée de l'isère, ...)

VRA réponds actuellement à un AMI e la région "territoires d'excellence pleine nature de la Région" pour conforter une stratégie de développement touristique visant à valoriser les espaces naturels du territoire.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement							
Investissement							

Calendrier

Début	2018
Fin	
Avancement	

Indicateurs

d'établissements / d'acteurs appartenant au secteur de l'écotourisme

Axe Stratégique 6 : Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

Axe opérationnel 1 : Sensibiliser et engager les acteurs économiques

**Service référent**

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact

Gaëlle WATEL
gaëlle.watel@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94

Partenaires

Scénario AFTERRRES2050,
DAF, SAGE Bas Dauphinée

Documents de référence

Charte partenariale VRA politique agricole et forestière 2016-2020

Contexte et objectifs

Une Charte paysagère a été conçue sur un temps long d'écoute et de partage avec un certain nombre de partenaires (20). Elle a abouti à une (récente) stratégie agricole et sylvicole. La Charte agricole et forestière de VRA a été consolidée sur les aspects énergie et changement climatique.

Étude d'approfondissement si besoin (scénarisation des évolutions possibles de l'agriculture sur VRA et des conséquences possibles en termes de gestion d'eau dont les besoins éventuels de retenues collinaires).

Liste des sous actions

a) Volet énergie climat de la politique agricole et sylvicole

b) Réalisation d'une étude prospective à l'échelle du territoire liant l'agriculture, l'alimentation et l'énergie dans un contexte de changement climatique (atténuation et adaptation)

Description des actions à mettre en œuvre

a) Beaucoup d'actions sont en cours sur le territoire de Valence Agglo. Ces actions ont leurs objectifs, leurs acteurs et leur calendrier propres. L'objectif est de proposer une vision globale et cohérente du territoire et ainsi de partager les enjeux et objectifs environnementaux du territoire (y compris ceux du changement climatique), de mettre en cohérence les actions en cours (SAGE, DAF, SCOT, TVB, circuits courts, restauration collective, PCAET,...), de définir un avenir chiffré, cohérent et robuste pour le système alimentaire du territoire (de la parcelle à l'assiette), d'accélérer la mutation du territoire pour répondre aux enjeux (tout en augmentant sa résilience), de décrire le rythme des mutations et les conditions de réalisation, d'établir un plan d'actions complémentaire des démarches en cours telles que:

- Diagnostics énergétiques et climatiques (yc diag d'impacts des changements climatiques) des exploitations agricoles et forestières
- Soutenir les démarches de certifications environnementales (APP?) et développement de l'appro local bio pour les cantines et la restauration collective, amélioration du soutien et de la promotion des circuits courts en lien avec la politique touristique, Zone des Teppes : Appel à projet sur l'agriculture biologique
- Approvisionnement énergétique local (APP), réfléchir à un scénario type AFTERRRES 2050

b) Une étude prospective à l'horizon 2050 permettra de fixer un cap pour le territoire en terme d'agriculture et d'alimentation. Au même titre que la transition énergétique, cette étude devra expertiser les enjeux, les objectifs et les leviers. Cette étude questionnera l'occupation du territoire, les productions agricoles, les comportements alimentaires et les circuits de distributions. Cette étude doit permettre à la fois:

- de partager les enjeux et s'objectifs environnementaux du territoire (y compris ceux du changement climatique)
- de mettre en cohérence les actions en cours (SAGE, DAF, SCOT, TVB, PCAET, circuits courts, restauration collective,...)
- de définir un avenir chiffré, cohérent et robuste pour le système alimentaire du territoire (de la parcelle à l'assiette)
- d'accélérer la mutation du territoire pour répondre aux enjeux (tout en augmentant sa résilience)
- de décrire le rythme des mutations et les conditions de réalisation
- d'établir un plan d'actions

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	20 000 €	40 000 €					
Investissement							

Calendrier

Début a) en cours
b) fin 2017

Fin

Avancement

Indicateurs

Consommations énergétiques des secteurs agricoles et sylvicoles
Emissions de GES des secteurs agricoles et sylvicoles

Axe Stratégique 6 : Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

Axe opérationnel 2 : Sensibiliser et engager les habitants



Service référent
Tous services

Dernière mise à jour le
19/10/2017

Contact
Julien VYE
Anais URBAIN anais.urbain@valenceromansagglo.fr 04.75.70.68.94

Partenaires
Voisiwatt porté par la réflexion de membres bénévoles du groupe Archer

Documents de référence
Statuts SAS Voisiwatt

Contexte et objectifs

Faire face au changement climatique nécessite l'implication de tous, de l'Etat aux collectivités, mais également des entreprises, et des citoyens. VRA souhaite mettre à profit les leviers de communication et de sensibilisation dont elle dispose pour faire évoluer les pratiques quotidiennes de la population et l'implication de tous pour une transition énergétique réussie.

Liste des sous actions

- Dispositif de sensibilisation et de mobilisation des citoyens
- Faciliter les projets citoyens d'énergies renouvelables
- Consolidation du service public d'information du grand public (EIE)
- Caravane itinérante Tiny Energy House (TEPCV)

Description des actions à mettre en œuvre

En concertation avec les communes, VRA implique les citoyens dans le processus de décision et organise, en collaboration avec le service public concerné, les groupes de travail relatifs aux projets énergie et climat qui initient, accompagnent et mettent en oeuvre des projets.

- Appui du dispositif sur les projets en cours (parcs éoliens, H2, centrales PV, Plateforme Rénov'Habitat Durable, thermographie...)
 - Plan de communication sur l'éco-consommation et sur les dispositifs proposés par VRA et ses partenaires
 - Soutenir des projets coopératifs citoyens, promotion de l'éco consommation et des productions locales, conseil...
- VoisiWatt est un projet issu de la dynamique Start Up de territoire qui a donné lieu à la création d'une entreprise coopérative sous la forme d'une SAS ayant vocation à mobiliser l'épargne citoyenne pour l'installation de systèmes PV. L'agglo soutien le projet notamment par le financement d'un accompagnement d'HESPUL pour structurer les modalités de l'implication citoyenne et la communication ainsi que par une participation de la SEM ROVALER dans la SAS.
- Evaluation et amélioration du service. Etudier l'opportunité de création d'une structure, d'un service ou d'une organisation transversale de type par exemple Agence Locale de l'Energie, du Climat, de l'Habitat
- Caravane promouvant la rénovation énergétique qui parcourra le territoire avec les ambassadeurs de l'efficacité énergétique à la rencontre de la population

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	3 750 €						
Investissement							

Calendrier	
Début	VoisiWatt : accompagnement de septembre à décembre 2017
Fin	
Avancement	Création d'une entreprise coopérative sous la forme d'une SAS pour installer des toits photovoltaïque sur l'agglo en 2017

Indicateurs
Indicateur Cit'ergie n°61 : Soutiens financiers aux initiatives locales apportés par VRA (euros .habitant.an) Part de la population sensibilisée

Axe Stratégique 6 : Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

Axe opérationnel 2 : Sensibiliser et engager les habitants

**Service référent**

Service Développement local et environnement

Dernière mise à jour le

19/10/2017

Contact(Crèches) Corinne LECLERC
corinne.leclerc@valenceromansagglo.fr
04 75 63 76 44(Ecoles) Anais URBAIN
anais.urbain@valenceromansagglo.fr
04.75.70.68.94**Partenaires**

Campagne pédagogique : animateurs, inspecteurs de l'éducation nationale, conseiller pédagogique

Documents de référence

Le programme scolaire et les actions et projets de Valence Romans Agglo

Contexte et objectifs

La campagne d'éducation à l'environnement abordées selon 4 thématiques a pour objectif de : découvrir et comprendre sa rivière, la ressource en eau, sa vallée, sa région, souligner l'influence de l'homme afin de devenir un citoyen conscient de la valeur et de la fragilité de son patrimoine, découvrir et comprendre les enjeux d'une consommation plus responsable.

Liste des sous actions

- Appel à projets Eco Ecole
- Campagnes pédagogiques dans les écoles (TEPCV)
- Crèche pilote pour une démarche d'établissement éco-responsable (écoresp du projet d'établissement, diag, suivi fluides, animations)
- Politique EEED de la Direction Jeunesse et Petite Enfance

Description des actions à mettre en œuvre

- Bien que VRA n'ait pas la gestion des écoles, elle peut inciter au déploiement du label école sur le territoire - notamment par le biais de ses campagnes pédagogiques (action b)). L'idée est de trouver 1 ou plusieurs écoles pilote pour tester le dispositif et l'essaimer en cas de succès
- Campagnes pédagogiques portées par l'agglomération depuis plusieurs années auprès des écoles du territoire (financement d'intervention dans les écoles)
- Démarche pilote à l'échelle d'une crèche (compétence VRA) : Trouver une crèche pilote pour une démarche éco-responsable type Ecolo-Crèche intégrée au projet d'établissement (Direction Familles) et l'essaimer en cas de succès.
- Le service n'a pas de locaux en propre. L'accueil est réalisé dans les infrastructures communales. L'agglo intervient sur la prise en charge et l'organisation du service.

Budget	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget partenaires
Fonctionnement	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
Investissement							

Calendrier

Début	2017, année scolaire
Fin	
Avancement	

Indicateurs

Consommations énergétiques des groupes scolaires, consommations d'eau des groupes scolaires d'établissements ayant fait l'objet d'un diagnostic que la qualité de l'air d'établissements où la qualité de l'air est satisfaisante

Hiérarchisation des actions au regard de leurs impacts sur les enjeux air énergie climat

N°	Fiche action	Energie- Climat	Qualité de l'air	Adaptation	Total
3	Mettre en œuvre une planification urbaine résiliente en lien avec le SAGE, le SCOT et le PLH				12/12
4	Outils des communes pour la refonte de leurs PLU				12/12
61	Mettre en place une Gouvernance du Plan Climat				12/12
63	Evaluer la mise en œuvre du Plan Climat				12/12
65	Animer un Club TEPos-Climat avec les communes				12/12
66	Conforter la direction Transition Energétique				12/12
67	Formaliser un budget Plan Climat				12/12
74	Définir une stratégie VRA de Développement Economique en cohérence avec l'ambition TEPos				12/12
81	Déployer des actions de sensibilisation et la participation des populations aux efforts d'économie d'énergie et de sobriété énergétique				12/12
2	Former les acteurs de l'urbanisme				9/12
48	Bois énergie				8/12
55	Assurer une mise en œuvre ambitieuse du Plan de Déplacement Urbain de VRD et coordonnée avec le PCAET				8/12
56	Développer l'auto-partage				8/12
57	Améliorer les politiques de stationnement				8/12
58	Organiser la mobilité des marchandises				8/12
59	Développer les mobilités actives				8/12
5	Conseiller les porteurs de projets de constructions et de demande d'urbanisme				7/12
7	Accompagner les porteurs de projets sur la rénovation thermique performante des logements				7/12
43	Assurer une planification énergétique territoriale notamment pour la chaleur (réseau)				7/12

